

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2661

3 décembre 2010

### SOMMAIRE

ACF I Investment S.à r.l. ....	127728	ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. .....	127727
Caprice S.A. ....	127725	ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. .....	127727
Panghi S.A. ....	127728	ProLogis France XLII S.à r.l. ....	127728
Pletor Holding S.A. ....	127722	ProLogis Realty I S.à r.l. ....	127725
ProLogis Czech Republic XIII S.à r.l. ....	127720	ProLogis Realty I S.à r.l. ....	127727
ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l. ....	127721	ProLogis Realty I S.à r.l. ....	127727
ProLogis Czech Republic XV S.à r.l. ....	127721	PROMIS@Service S.à r.l. ....	127723
ProLogis Czech Republic XXIII S.à r.l. ..	127721	Pronovem International S.à r.l. ....	127724
ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l. ..	127722	Regus Management Limited .....	127682
ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l. .....	127724	Romholdings S.A. ....	127723
ProLogis Czech Republic XXVII S.à r.l. .	127724	Rubens International S.A. ....	127726
ProLogis Czech Republic XXVI S.à r.l. ..	127722	SCD Oradea Satu Mare Holding S.A. ...	127726
ProLogis Czech Republic XXV S.à r.l. ...	127722	S.N.W. S.A.H. ....	127726
ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l. ..	127724	Symantec Luxembourg S.à r.l. ....	127726
ProLogis Developments Holding S.à.r.l. .....	127725	WPP Luxembourg Beta Sàrl .....	127727
ProLogis Developments Holding S.à.r.l. .....	127725	Zwab Mediashop .....	127720
ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. .....	127725		

**Regus Management Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.343.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Christoph Dahlgrün, lawyer of the law firm Noble & Scheidecker, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Regus Management Limited, a company incorporated in England and Wales on 20 October 1988, having its registered office at 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, United Kingdom and being registered at Companies House under number 2307313 (the "Company") and of Regus plc (société anonyme), incorporated in Jersey with registered number 101523 and having its place of central administration (head office) in Luxembourg and accordingly being registered in Luxembourg as a société anonyme under number R.C.S. Luxembourg B 141159, being the sole shareholder of the Company (the "Shareholder"), pursuant to a power granted by the board of directors of the Company pursuant to an extract of the minutes of a meeting of the board of directors of the Company held in the United Kingdom on 27 September 2010 (the "Board Minutes") and pursuant to a power granted by the Shareholder by written resolutions (taken as sole shareholder of the Company) dated 28 September 2010 (the "Written Resolutions"), a copy of each of which after having been initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary shall be registered together with the present deed.

The appearing parties required the notary to state the following:

1. The Company was incorporated as a private company under the name Regis Limited on 20 October 1988. The Company's name was subsequently changed to Regus (London) Limited on 23 February 1989 and to Regus Management Limited, its present name, on 9 January 1991.

2. Pursuant to the resolutions in the extract of the Board Minutes and the consent granted by the Shareholder in resolution 1 of the Written Resolutions, it was decided that the central administration (head office) of the Company be transferred from the United Kingdom to Luxembourg with effect from the time at which the present deed of record of the decisions taken in the Board Minutes and the Written Resolutions is made in front of a Luxembourg public notary. In consequence thereof, the Company's central administration (head office) is established in Luxembourg.

3. The name of the Company is confirmed to be Regus Management Limited (société à responsabilité limitée) and the Articles of Association (as referred to in the Written Resolutions) of the Company will have the following wording:

England and Wales Registered Number: 2307313

RCS Luxembourg B: pending

Articles of Association of Regus Management Limited, Société à Responsabilité Limitée

**Part 1. Interpretation, limitation of liability and Other introductory provisions**

**1. Exclusion of other regulations and Defined terms.**

(1) No regulations or model articles contained in any statute or subordinate legislation, including those contained in Table A or the Model Articles, apply to the company.

(2) In these articles, unless the context requires otherwise:

"address" includes a number or address used for the purposes of sending or receiving documents by electronic means;

"alternate director" has the meaning given in article 31;

"Applicable Companies Laws" means both the UK Companies Laws and the Luxembourg Companies Laws;

"appointor" has the meaning given in article 31;

"articles" means the company's articles of association;

"bankruptcy" includes individual insolvency proceedings in a jurisdiction other than England and Wales or Northern Ireland which have an effect similar to that of bankruptcy; "capitalised sum" has the meaning given in article 56;

"chairman" has the meaning given in article 18;

"chairman of the meeting" has the meaning given in article 60;

"Conflict" has the meaning given in article 21;

"conflicts of interest" include a conflict of interest and duty and a conflict of duties and "interest" includes both direct and indirect interests;

"contract" in article 20 includes any transaction or arrangement (whether or not constituting a contract);

"director" means a director of the company, and includes any person occupying the position of director, by whatever name called;

"distribution recipient" has the meaning given in article 50;

"document" includes, unless otherwise specified, any document sent or supplied in electronic form;

"fully paid", in relation to a share, means that the nominal value and any premium to be paid to the company in respect of that share have been paid to the company;

"GBP" means the lawful currency of the United Kingdom;

"group company" means a subsidiary undertaking or parent undertaking of the company or a subsidiary undertaking of any parent undertaking of the company;

"instrument" means a document in hard copy form;

"Luxembourg" means The Grand Duchy of Luxembourg;

"Luxembourg Companies Laws" means the Luxembourg Law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended from time to time), the Luxembourg Law dated 19 December 2002 on the Trade and Companies Register as well as on the Accounting and Annual Accounts of Undertakings (as amended from time to time) and every statute or law (including any orders, articles or other subordinated legislation made under it) from time to time in force concerning companies in so far as it applies to the company by reason of the location of the company's central administration (head office) being in Luxembourg (and for so long as it is located in Luxembourg);

"Model Articles" means the model articles for private companies limited by shares contained in Schedule 1 of the United Kingdom Companies (Model Articles) Regulations 2008 (SI 2009/3229) as amended prior to the adoption of these articles;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate", in relation to a directors' meeting, has the meaning given in article 16;

"Permitted Situation" has the meaning given in article 21;

"persons entitled" has the meaning given in article 56;

"proxy notice" has the meaning given in article 65;

"secretary" means the secretary, or if there are joint secretaries, any one of the joint secretaries, of the company and includes an assistant or a deputy secretary and any person appointed by the board or the company pursuant to article 23 of these articles to perform any of the duties of the secretary, such duties to be determined by the UK Companies Laws and/or granted to the secretary by the board;

"shareholder" means a person whose name is entered in the register of shareholders of the company as a holder of shares;

"shares" means shares in the company;

"Switzerland" means the Swiss Confederation;

"Table A" means Table A in the schedule to the UK Companies (Tables A to F) Regulations 1985 (S.I. 1985 No. 805) (as amended by the UK Companies (Tables A to F) (Amendment) Regulations 1985 (S.I. 1985 No. 1052), the UK Companies (Tables A to F) (Amendment) Regulations 2007 (S.I. 2007 No. 2541) and the UK Companies (Tables A to F) (Amendment) (No.2) Regulations 2007 (S.I. 2007 No. 2826));

"transmittee" means a person entitled to a share by reason of the death or bankruptcy of a shareholder or otherwise by operation of law;

"UK Companies Laws" means the Companies Acts (as defined in section 2 of the UK Companies Act 2006), in so far as they apply to the company, including any statutory modification or re-enactment thereof for the time being in force and any other UK statute from time to time in force concerning companies in so far as it applies to the company, including any orders, regulations or other subordinate legislation made under those statutes;

"United Kingdom" or "UK" means Great Britain and Northern Ireland; and

"writing" means the representation or reproduction of words, symbols or other information in a visible form by any method or combination of methods, whether sent or supplied in electronic form or otherwise.

(3) Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the UK Companies Act 2006 as in force on the date when the articles become binding on the company.

(4) These articles are worded in English followed by a French translation and in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

(5) If an article or sub-article is found to be null and void under any of the Applicable Companies Laws, the validity of the other articles shall not be affected and the null and void article or sub-article shall be deemed to be replaced by the relevant provisions of the Applicable Companies Laws or, alternatively, shall be replaced with an amended article or sub-article which is valid under the relevant Applicable Companies Laws (such replacement to be made by way of special resolution at an extraordinary general meeting).

**2. Liability of shareholders.** The liability of the shareholders of the company is limited to the amount, if any, unpaid on the shares held by them.

### 3. Name of the company.

- (1) The name of the company as at the date of adoption of the articles is "REGUS MANAGEMENT LIMITED".
- (2) The company may only change its name by special resolution at an extraordinary general meeting.

### 4. Corporate status of the company.

(1) The company is a private limited company incorporated and having its registered office situated in England and Wales.

(2) The company's place of central administration (head office) is in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg and, accordingly, the company is also registered as a société à responsabilité limitée in Luxembourg.

**5. Share capital.** The company's share capital is GBP 100,000.00 divided into 100,000 ordinary shares of GBP 1.00 each.

**6. Duration of company.** The company is established for unlimited duration.

**7. Financial year end.** The company's financial year end is 31 December.

### 8. Objects of the company.

(1) To provide head office support services to group companies, including acting as a service company and providing accounting, secretarial and office services, staff, equipment, publications, transport and any other services as may be required for the running of any office or conference facility by such companies, and to carry on any other activities which, in the opinion of the company, may be capable of being conveniently or profitably carried on in conjunction with or subsidiary to such activity.

(2) To guarantee or give security for the payment or performance of any contracts, debt or obligations of any group company, for any purpose whatsoever and to act as agents for the collection, receipt or payment of money and generally to act as agents for and render services to any group company and generally to give any guarantee, security or indemnity.

(3) To take on lease, purchase or in exchange, hire or otherwise acquire and hold for any interest or estate any buildings, lands, easements, privileges, rights, concessions, patent rights, patents, secret processes, licences, machinery, plant, stock-in-trade and any real or personal property of an kind convenient or necessary for the purposes of or in connection with any of the company's activities.

(4) To apply for, purchase or otherwise acquire and hold any patents, licences, concessions, brevets d'invention, copyrights and the like, conferring any right to use or publish any secret or other information and to use, develop, exercise or grant licences to any group company in respect of the property, rights and information so acquired.

(5) To subscribe for, take, purchase or otherwise acquire and hold, sell, deal with or dispose of any shares, stocks, debentures, debenture stocks, bonds, obligations and securities, guaranteed by any company constituted or carrying on business in any part of the world and debentures, debenture stocks, bonds, obligations and securities guaranteed by any Government or authority, municipal, parochial, local or otherwise and to subscribe for the same either conditionally or otherwise and to guarantee the subscription thereof and to enforce and exercise all rights and powers conferred by the ownership thereof.

(6) To borrow or raise money and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages of or charges upon the undertaking and all or any of the real or heritable and personal or moveable property (present and future) for the time being of the company or by the creation and issue of debenture stock, debentures or other obligations or securities of any description.

(7) To support, guarantee and/or secure either with or without consideration the payment of any debenture stock, debentures, dividends, shares or monies or the performance of engagements or contracts of any group company and to give indemnities and guarantees of all kinds in this regard either with or without consideration and including the mortgage of or charge upon the undertaking and all or any of the real or heritable and personal or moveable property (present and future) for the time being of the company, or the issue of debentures and debenture stock, or to secure any securities of the company by a trust deed or other assurance.

(8) To guarantee the dividends, interest and capital of the stocks, shares or securities of any company of or in which the company is a member or is otherwise interested.

(9) To take part in the management, formation, control or supervision of the business or operation of any company or undertaking and for that purpose to appoint and remunerate any directors, experts or agents.

(10) To employ experts to examine and investigate into the character, prospects, value, condition and circumstances of any undertakings and business concerns and generally of any property, assets or rights.

(11) To draw, make, accept, endorse, negotiate, discount and execute promissory notes, bills of exchange and other negotiable instruments; to receive money on deposit or loan upon such terms as the company may approve and generally to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant any group company any assistance, loans, advances or guarantees.

(12) To promote or establish or concur in promoting or establishing any other company whose objects shall include the taking over of or the acquisition of all or any of the assets or liabilities of this company or the promotion of which shall be in any manner calculated to advance directly or indirectly the objects or interests of this company and to hold, acquire, dispose of stocks, shares or securities issued by or any other obligations of any such company.

(13) To deal with and invest the monies of the company not immediately required for the purposes of the business of the company in or upon such investments and in such manner as the company may approve.

(14) To accept payment for any rights or property sold or otherwise disposed of or dealt with by the company, either in cash, by instalment or otherwise, or in partly or fully paid up shares or stock of any corporation or company, with or without deferred or preferred or special rights or restrictions in respect of repayment of capital, dividend, voting or otherwise, or in mortgages or debentures or other securities of any corporation or company or partly in one mode and partly in another and generally on such terms as the company may determine and to hold, dispose of or otherwise deal with any stock, shares or securities or so acquired.

(15) To enter into any partnership or amalgamate with or enter into any arrangements for sharing profits, interests or co-operation or enter into co-operation with any company, person or firm carrying on or proposing to carry on any business within the objects of this company or which is capable of being carried on so as to benefit this company, whether directly or indirectly, and to acquire and hold, deal with, sell or dispose of any stock, shares or securities of or other interests in any such company and to guarantee the contracts or liabilities of, otherwise assist or subsidise, any such company.

(16) To pay for any right or property acquired by the company either in cash or paid up shares with or without deferred or preferred or special rights or restrictions in respect of repayment of capital, dividend, voting or otherwise or by any securities which the company has power to issue and generally on such terms and conditions as the company may determine.

(17) To develop, improve, manage, sell, turn to account, let on rent, royalty, exchange, share of profits or otherwise, grant other rights in or over and in any other manner dispose of or deal with the undertaking and all or any of the assets and property for the time being of the company for such consideration as the company may think fit.

(18) To acquire, purchase, take over and undertake part or all of the business, property, assets, liabilities and engagements of any firm, person or company carrying on any business the carrying on of which is calculated to benefit this company or to advance its interests generally.

(19) To aid in the support and establishment of any educational, scientific, religious or charitable institutions or trade associations or societies, whether such associations, societies or institutions are solely connected with the business carried on by the company or its predecessors in business or not and to maintain and institute any club, society or other organisation.

(20) To grant pensions, gratuities, allowances and bonuses to employees or ex-employees, officers or ex-officers of the company or its predecessors in business or the dependants of such persons and to maintain and establish or concur in maintaining funds, trusts or schemes (whether contributory or non contributory) with a view to providing pensions or other funds for any such persons or their dependents as aforesaid.

(21) To distribute in specie any of the shares, debentures or securities of the company or any proceeds of sale or disposal of any property of the company between the shareholders of the company in accordance with the rights, but so that no distribution amounting to a reduction of capital be made except with the sanction (if any) for the time being required by law.

(22) To do all or any of the above things in any part of the world, either alone as principals, or as agents, trustees, sub-contractors or otherwise.

(23) To do all such other things as may be deemed incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

## **Part 2. Board of Directors**

### **Directors' powers and responsibilities**

#### **9. Directors' general authority.**

(1) The company will be managed by two or more directors ("Gérants") who will constitute a board of directors (unless otherwise determined by ordinary resolution). The directors need not be shareholders of the company.

(2) Subject to the Applicable Companies Laws, the articles and any directions given by special resolution, the directors are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

#### **10. Shareholders' reserve power and Effect of altering the articles.**

(1) The shareholders may, by special resolution, direct the directors to take, or refrain from taking, specified action.

(2) No such special resolution invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution.

(3) No alteration of the articles invalidates anything which the directors have done before the alteration was made.

#### **11. Directors may delegate.**

(1) Subject to the articles, the directors may for specific tasks delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

(a) to such person or committee;

(b) by such means (including by power of attorney);

- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions, as they think fit, provided that the majority of persons on any committee appointed by the directors must be directors and resident outside of the United Kingdom and Switzerland for tax purposes.

(2) If the directors so specify, any such delegation may authorise further delegation of the directors' powers by any person to whom they are delegated.

(3) Where a provision in the articles refers to the exercise of a power, authority or discretion by the directors and that power, authority or discretion has been delegated by the directors to a committee, the provision shall be construed as permitting the exercise of the power, authority or discretion by the committee.

(4) The directors may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

## **12. Committees.**

(1) Committees of two or more members to which the directors delegate any of their powers must follow procedures which are based on the articles regulating the proceedings of directors so far as they are capable of applying, including all provisions relating to the requirement that meetings be held outside of the United Kingdom and Switzerland, except that the requirement that meetings be held outside of the United Kingdom and Switzerland and the requirement set out in article 14(2) that a resolution in writing must be signed outside of the United Kingdom and Switzerland and include a statement by each director confirming that he has signed the resolution outside the United Kingdom and Switzerland shall not apply to the extent that such committees are fulfilling a purely administrative function or are committees to which power has been delegated solely to implement decisions previously made by the directors.

(2) The directors may make rules of procedure for all or any committees, which prevail over rules derived from the articles if they are not consistent with them.

## **Decision-making by directors**

### **13. Directors to take decisions collectively.**

(1) The general rule about decision-making by directors is that any decision of the directors must be either a majority decision at a meeting of the directors or a decision taken in accordance with article 14.

(2) If only one director is eligible to vote on any authorisation required under article 21, the general rule does not apply, and the eligible director may take decisions in relation to the relevant matter without regard to any of the provisions of the articles relating to directors' decision-making. The quorum in such circumstances shall be one director provided, however, that such director shall be present outside of the United Kingdom and Switzerland when taking the relevant decision.

(3) If only one director is eligible to vote on any matter as a result of other director(s) having disclosed a Conflict, the general rule does not apply, and the eligible director may take decisions in relation to the relevant matter without regard to any of the provisions of the articles relating to directors' decision-making. The quorum in such circumstances shall be one director provided, however, that such director shall be present outside of the United Kingdom and Switzerland when taking the relevant decision.

### **14. Unanimous decisions and resolutions in writing**

(1) A decision of the directors is taken in accordance with this article when all eligible directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. If an alternate director indicates that he shares the common view, his appointor need not also indicate his agreement.

(2) Such a decision may take the form of a resolution in writing, at least one copy of which has been signed by (or on behalf of) each eligible director or to which each eligible director has otherwise indicated agreement in writing. A resolution in writing must be signed or otherwise agreed to in writing outside of the United Kingdom and Switzerland and include a statement confirming that the director (or his proxy or alternate) so signing or otherwise agreeing to it has signed or otherwise agreed to the resolution outside of the United Kingdom and Switzerland.

(3) References in this article to eligible directors are to directors (or their alternate directors) who would have been entitled to vote on the matter and whose vote would have been counted had it been proposed as a resolution at a directors' meeting.

(4) A decision may not be taken in accordance with this article if the eligible directors would not have formed a quorum at such a meeting.

### **15. Calling a directors' meeting**

(1) All directors' meetings shall be held in or initiated from Luxembourg.

(2) Any director may call a directors' meeting by giving notice of the meeting to the directors or by authorising the company secretary (if any) to give such notice.

(3) Notice of any directors' meeting must indicate:

- (a) its agenda;
- (b) its proposed date and time;

(c) where it is to take place; and

(d) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

(4) Notice of a directors' meeting must be given to each director, but need not be in writing.

(5) Notice of a directors' meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given by a director after the meeting has been held, this shall not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

#### **16. Participation in directors' meetings.**

(1) Subject to the articles, directors "participate" in a directors' meeting, or part of a directors' meeting, when:

(a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and

(b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

(2) In determining whether directors are participating in a directors' meeting, it is irrelevant how they communicate with each other as long as the means of communication allows all person participating in the meeting to hear each other at the same time.

(3) A meeting shall be validly convened only if the chairman is located in Luxembourg and all of the directors participating are located outside of the United Kingdom and Switzerland.

#### **17. Quorum for directors' meetings.**

(1) At a directors' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

(2) The quorum for the transaction of the business of the directors at board meetings shall be a majority of the directors in office at the time of the meeting. The majority of the directors present at any meeting of the directors shall not be resident in the United Kingdom or Switzerland for tax purposes. If this is not the case, such meeting shall not be quorate.

#### **18. Chairing of directors' meetings.**

(1) The directors may appoint a director to chair their meetings. The person so appointed for the time being is known as the "chairman".

(2) The directors may terminate the chairman's appointment at any time.

(3) If the chairman is not participating in a directors' meeting within ten minutes of the time at which it was to start, the participating directors may appoint one of themselves to chair it.

#### **19. Casting vote.**

(1) If the numbers of votes at a meeting of directors for and against a proposal are equal (ignoring any votes which are to be discounted in accordance with the articles or the Applicable Companies Laws), the chairman or other director chairing the meeting has a casting vote.

(2) Article 19(1) does not apply in respect of a particular meeting (or part of a meeting) if, in accordance with the articles, the chairman or other director chairing the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes.

#### **20. Transactions or arrangements with the company.**

(1) Provided that he has disclosed to the directors the nature and extent of any interest of his in accordance with and to the extent required by the Applicable Companies Laws and notwithstanding his office a director may:

(a) be a party to, or otherwise interested in, any contract with the company or in which the company is otherwise interested;

(b) be a director or other officer of, or employed by, or a party to any contract with, or otherwise interested in, any group company or in any body corporate promoted by the company or any group company or in which the company or any group company is interested; and

(c) act by himself or his firm in a professional capacity for the company (otherwise than as auditor).

(2) For the purposes of this article:

(a) a director shall be deemed to have disclosed the nature and extent of an interest which consists of him being a director, officer or employee of any group company; and

(b) a general notice given to the directors that a director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any contract in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the director has an interest in any such contract of the nature and extent so specified.

## **21. Conflicts of interest requiring board authorisation.**

(1) The directors may, subject to the quorum and voting requirements set out in the articles, authorise any matter which would otherwise involve a director breaching his duty under the UK Companies Laws to avoid conflicts of interest (“Conflict”).

(2) Any director (including the relevant director) may propose that the relevant director be authorised in relation to any matter the subject of a Conflict. Such proposal and any authority given by the directors shall be effected in the same way that any other matter may be proposed to and decided upon by the directors under the provisions of the articles save that the relevant director shall not count towards the quorum nor vote on any resolution giving such authority and save further that if there are insufficient directors eligible to vote and therefore to form a quorum, article 13(2) will apply.

(3) Where the directors give authority in relation to a Conflict:

(a) the terms of the authority shall be recorded in writing (but the authority shall be effective whether or not the terms are so recorded); and

(b) the directors may revoke or vary such authority at any time but this will not affect anything done by the relevant director prior to such revocation in accordance with the terms of such authority.

(4) Where the directors give authority in relation to a Conflict or where any of the situations referred to in article 20(1) (“Permitted Situation”) applies:

(a) the directors may (whether at the relevant time or subsequently) (i) require that the relevant director is excluded from the receipt of information, the participation in discussion and/or the making of decisions (whether at meetings of the directors or otherwise) related to the Conflict or Permitted Situation; and (ii) impose upon the relevant director such other terms for the purpose of dealing with the Conflict as it may determine;

(b) the relevant director will be obliged to conduct himself in accordance with any terms imposed by the board in relation to the Conflict or Permitted Situation; and

(c) the directors may provide that where the relevant director obtains (otherwise than through his position as a director of the company) information that is confidential to a third party, the director will not be obliged to disclose that information to the company, or to use or apply the information in relation to the company’s affairs, where to do so would amount to a breach of that confidence.

(5) A director shall not, by reason of his office or of the fiduciary relationship thereby established, be liable to account to the company or the shareholders for any remuneration, profit or other benefit realised by reason of his having any type of interest in a Conflict authorised under this article or in any Permitted Situation and no contract shall be liable to be avoided on the grounds of a director having any such interest.

## **22. Directors may vote when interested.**

(1) Subject, where applicable, to disclosure in accordance with the Applicable Companies Laws or the articles and subject to any terms imposed by the directors in relation to any Conflict or Permitted Situation, a director shall be entitled to vote in respect of any matter in which he is interested directly or indirectly and if he shall do so his vote shall be counted and, whether or not he does, his presence at the meeting he shall be taken into account in ascertaining whether a quorum is present.

(2) Subject to paragraph (3), if a question arises at a meeting of directors or of a committee of directors as to the right of a director to participate in the meeting (or part of the meeting) for voting or quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman, whose ruling in relation to any director other than the chairman is to be final and conclusive.

(3) If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman, the question is to be decided by a decision of the directors at that meeting, for which purpose the chairman is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for voting or quorum purposes.

**23. Secretary.** The secretary shall be appointed by the directors for such term, for such remuneration and upon such conditions as they may think fit. Any secretary so appointed may be removed by the directors. The duties, responsibilities and powers of the secretary shall be as determined by the directors from time to time.

## **24. Records of decisions to be kept.**

(1) The directors must ensure that the company keeps a record, in writing, for at least 10 years from the date of the decision recorded, of every unanimous or majority decision taken by the directors and of all appointments of a director or a secretary. The company shall keep such records at both the registered office in the United Kingdom (in electronic form) and the head office in Luxembourg (in hard copy original form).

(2) The written record of any meeting of the directors or any committee of the directors (or any copies or extracts of such written record which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by:

(a) the chairman of the meeting;

(b) the chairman of the next succeeding meeting;

(c) the secretary or any director of the company if (in either case) present at or participating in the meeting; or

(d) any other person present at or participating in the meeting to whom the board or committee of the directors may delegate or have delegated such power.

### **Appointment of directors**

**25. Number of directors.** Unless otherwise determined by ordinary resolution, the number of directors shall not be subject to any maximum but shall be not less than two.

**26. Residence of directors.** A majority of the directors shall, at all times, not be resident in the United Kingdom or Switzerland for tax purposes.

#### **27. Methods of appointing directors.**

(1) Any person who is willing to act as a director, and is permitted by law to do so, may be appointed to be a director by ordinary resolution provided that following such appointment the total number of directors shall not at any time exceed any maximum number fixed and so that there remains a majority of directors not resident in the United Kingdom or Switzerland for tax purposes.

(2) An ordinary resolution appointing a director shall specify the term of mandate of the director or whether his term of mandate shall be unlimited.

(3) In any case where, as a result of death, bankruptcy or other events, the company has no shareholders and no directors, the transmittee(s) of the last shareholder have the right, by notice in writing, to appoint one or more persons to be a director.

(4) For the purposes of paragraph (3), where two or more shareholders die in circumstances rendering it uncertain who was the last to die, a younger shareholder is deemed to have survived an older shareholder.

#### **28. Termination of director's appointment.**

(1) The company may at any time by ordinary resolution (ad nutum and without cause) remove any director before the expiration of his period of office.

(2) Without prejudice to article 28(1), a person ceases to be a director as soon as:

(a) that person ceases to be a director by virtue of any provision of the Applicable Companies Laws or is prohibited from being a director by law;

(b) a bankruptcy order is made against that person;

(c) a composition is made with that person's creditors generally in satisfaction of that person's debts;

(d) a registered medical practitioner who is treating that person gives a written opinion to the company stating that that person has become physically or mentally incapable of acting as a director and may remain so for more than three months;

(e) by reason of that person's mental health, a court makes an order which wholly or partly prevents that person from personally exercising any powers or rights which that person would otherwise have;

(f) notification is received by the company from the director that the director is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms;

(g) that person becomes resident in the United Kingdom or Switzerland for tax purposes (having been resident outside of the United Kingdom or Switzerland for tax purposes on, and for a continuous period since, the date of his appointment as director) and as a result of his change in residency the majority required by article 26 is no longer met; or

(h) an ordinary resolution to remove him in accordance with article 28(1) is passed and becomes effective.

(3) If a director ceases to be a director for any reason, he shall cease to be a member of any committee or sub-committee of the board. Where a director vacates his office for the reasons set out in article 28(2)(g) above, the company shall as soon as practicable appoint any person who is willing to act to be a director and who is resident outside of the United Kingdom or Switzerland for tax purposes to fill that vacancy.

#### **29. Directors' remuneration**

(1) Directors may undertake any services for the company that the directors decide.

(2) Directors are entitled to such remuneration as the company may by ordinary resolution determine:

(a) for their services to the company as directors; and

(b) for any other service which they undertake for the company.

(3) Subject to the articles, a director's remuneration may take any form.

(4) Unless the ordinary resolution determining a director's remuneration states otherwise, a director's remuneration accrues from day to day.

(5) Directors are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors or other officers or employees of the company, any group company or any other body corporate in which the company is interested, and the receipt of such benefit shall not disqualify any person from being a director of the company.

(6) Provided they have been authorised by ordinary resolution to do so, the directors may arrange for the company to provide benefits, whether by the payment of a pension, allowance or gratuities, or any death, sickness or disability

benefits or by insurance or otherwise, for any director or former director who holds or has held any office or employment with the company, predecessor in business of the company or with any undertaking which is or has been a group company and for any member of his family (including a spouse or former spouse) or any person who is or was dependent on him, and may (before as well as after such director ceases to hold such office or employment) arrange for the company to contribute to any fund and pay premiums for the purchase or provision of any such benefit.

### **30. Directors' expenses.**

(1) The company may pay any reasonable expenses which the directors properly incur in connection with their attendance at:

- (a) meetings of directors or committees of directors;
- (b) general meetings; or
- (c) separate meetings of the holders of any class of shares or of debentures of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

(2) Subject to the Applicable Companies Laws, the directors shall have power to make arrangements to provide a director with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him for the purpose of the company or for the purpose of enabling him properly to perform his duties as an officer of the company or to avoid him incurring any such expenditure.

## **Alternate directors**

### **31. Appointment and Removal of alternate directors.**

(1) Any director (other than an alternate director) (the "appointor") may appoint as an alternate or proxy any other director in office to:

- (a) exercise that director's powers; and
- (b) carry out that director's responsibilities, in relation to the taking of decisions by the directors in the absence of the alternate's or proxy's appointor (such person known as an "alternate director").

(2) Any appointment or removal of an alternate or proxy must be effected by notice in writing to the company signed by the appointor, or in any other manner approved by the directors.

(3) The notice must:

- (a) identify the proposed alternate or proxy;
- (b) in the case of a notice of appointment, contain:
  - (i) a statement signed by the proposed alternate or proxy that the proposed alternate or proxy is willing to act as the alternate or proxy of the director giving the notice; and
  - (ii) a statement confirming the appointor signed the notice outside of the UK and Switzerland.

### **32. Rights and Responsibilities of alternate directors.**

(1) An alternate director has the same rights, in relation to any directors' meeting and all meetings of committees of directors of which his appointor is a member or directors' written resolutions, as the alternate's appointor.

(2) Except as the articles specify otherwise, alternate directors:

- (a) are deemed for all purposes to be directors;
- (b) are liable for their own acts and omissions;
- (c) are subject to the same restrictions as their appointor; and
- (d) are not deemed to be agents of or for their appointor.

(3) Subject to the articles, a director who is also an alternate director has an additional vote on behalf of each appointor who:

- (a) is not participating in the relevant directors' meeting; and
- (b) would have been entitled to vote if he was participating in it.

(4) An alternate director is not entitled to receive any remuneration from the company for serving as an alternate director except such part of the alternate's appointor's remuneration as the appointor may direct by notice in writing made to the company.

(5) For the purposes of determining whether a quorum is present, directors who have appointed another director as their alternate or proxy to represent them at a meeting shall be deemed to be present at that meeting, provided that a minimum of two directors who have not appointed an alternate or proxy to represent them are present at the meeting.

(6) The appointment of an alternate director shall not preclude a director from attending and voting in person at the meeting concerned. A director who appoints an alternate director may revoke that appointment at any time at his discretion.

(7) The appointor of an alternate director shall not direct the alternate director to vote in a particular way in relation to any particular resolution on the agenda for the meeting or committee meeting at which the alternate director represents his appointor.

### **33. Termination of alternate directorship.**

- (1) An alternate director's appointment as an alternate terminates:
- (a) when the alternate's appointor revokes the appointment by notice to the company in writing specifying when it is to terminate;
  - (b) on the occurrence in relation to the alternate director of any event which, if it occurred in relation to the alternate's appointor, would result in the termination of the appointor's appointment as a director;
  - (c) on the death of the alternate's appointor; or
  - (d) when the alternate's appointor's appointment as a director otherwise terminates.

## **Parts 3. Shares and Distributions**

### **Shares**

**34. All shares to be fully paid.** No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

### **35. Powers to issue different classes of share.**

- (1) Subject to the articles and the provisions of the Applicable Companies Laws, but without prejudice to the rights attached to any existing share, the company may issue further classes of shares with such rights or restrictions as may be determined by special resolution.
- (2) The company may issue shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed at the option of the company or the shareholder.
- (3) The rights, restrictions, terms and conditions attached to any shares issued pursuant to paragraph (1) or (2) of this article shall be set out in the articles.

### **36. Payment of commissions on subscription for shares.**

- (1) The company may pay any person a commission in consideration for that person:
- (a) subscribing, or agreeing to subscribe, for shares; or
  - (b) procuring, or agreeing to procure, subscriptions for shares.
- (2) Any such commission may be paid:
- (a) in cash, or in fully paid shares or other securities, or partly in one way and partly in the other provided that the allotment of shares has been authorised by special resolution; and
  - (b) in respect of a conditional or an absolute subscription.

**37. Exclusion of pre-emption rights.** No pre-emptive subscription rights set out in the Applicable Companies Laws shall apply to the allotment and issue by the company of shares.

**38. Company not bound by less than absolute interests.** Except as required by law, no person is to be recognised by the company as holding any share upon any trust, and except as otherwise required by law or the articles, the company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a share other than the shareholder's absolute ownership of it and all the rights attaching to it. Only persons included on the register of shareholders of the company shall be recognised as shareholders of the company.

### **39. Share certificates.**

- (1) The company must issue each shareholder, free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds.
- (2) Every certificate must specify:
- (a) in respect of how many shares, of what class, it is issued;
  - (b) the nominal value of those shares;
  - (c) that the shares are fully paid; and
  - (d) any distinguishing numbers assigned to them.
- (3) No certificate may be issued in respect of shares of more than one class.
- (4) If more than one person holds a share, only one certificate may be issued in respect of it.
- (5) Certificates must:
- (a) have affixed to them the company's common seal; or
  - (b) be otherwise executed in accordance with the Applicable Companies Laws.

### **40. Replacement share certificates.**

- (1) If a certificate issued in respect of a shareholder's shares is:
- (a) damaged or defaced; or
  - (b) said to be lost, stolen or destroyed, that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same shares.

- (2) A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:
- (a) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
  - (b) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and
  - (c) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the directors decide.

#### **41. Share transfers.**

(1) In accordance with the Luxembourg Companies Laws, except as otherwise provided by law, any transfer of shares to persons who are not shareholders of the company is subject to the consent of shareholders representing at least 75 per cent. of the company's issued share capital.

(2) Any transfer of shares must be recorded by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the directors, executed by or on behalf of the transferor and the transferee and delivered to the company for registration.

(3) No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share.

(4) The company may retain any instrument of transfer which is registered.

(5) The transferor remains the shareholder in respect of a share towards third parties and the company until the transferee's name is entered in the register of shareholders as shareholder in respect of that share.

(6) The directors may refuse to register the transfer of a share if the requirements of this article have not been complied with, and if they do so, the instrument of transfer must be returned to the transferee with the notice of refusal unless they suspect that the proposed transfer may be fraudulent.

#### **42. Alteration of share capital.**

(1) The company may by special resolution:

- (a) increase its share capital by the creation, allotment and issue of new shares;
- (b) consolidate and divide all of its share capital into shares of larger amounts than its existing shares; and
- (c) subject to the provisions of the Applicable Companies Laws, sub-divide its shares into shares of smaller amounts and the resolution may determine that, as between the shares resulting from the sub-division, any of them may have any preference or advantage as compared with the others, provided that at all times all shares in the company have the same nominal value.

(2) Subject to the provisions of the Applicable Companies Laws, the company may by special resolution reduce its share capital, any capital redemption reserve, and any share premium account in any way. Any available share premium shall be distributable.

**43. Purchase of own shares.** Subject to the provisions of the Applicable Companies Laws, the company may purchase its own shares.

#### **44. Transmission of shares.**

(1) If following the death or bankruptcy (or any other event giving rise to transmission by operation of law), title to a share passes to a transferee, the company may only recognise the transferee as having any title to that share.

(2) Subject to article 44(3), a transferee who produces such evidence of entitlement to shares as the directors may properly require:

(a) may, subject to the articles, choose either to become the shareholder in respect of those shares or to have them transferred to another person; and

(b) subject to the articles, and pending any transfer of the shares to another person, has the same rights as the shareholder from whom the transferee derived such entitlement had.

(3) Transferees do not have the right to attend or vote at a general meeting, or agree to a proposed written resolution, in respect of shares to which they are entitled, by reason of the event which gave rise to the transmission, unless they become the shareholders in respect of those shares.

#### **45. Exercise of transferees' rights.**

(1) Transferees who wish to become the shareholders in respect of shares to which they have become entitled must notify the company in writing of that wish.

(2) If the transferee wishes to have a share transferred to another person, the transferee must execute the transfer in accordance with article 41.

(3) Any transfer made or executed under this article is to be treated as if it were made or executed by the person from whom the transferee has derived rights in respect of the share, and as if the event which gave rise to the transmission had not occurred.

**46. Transferees bound by prior notices.** If a notice is given to a shareholder in respect of shares and a transferee (or any person nominated under article 44(2)) is entitled to those shares, the transferee (and any person nominated

under article 44(2)) is bound by the notice if it was given to the shareholder before the transmittee's name has been entered in the register of shareholders.

## **Dividends and Other distributions**

### **47. Legal reserve and Annual dividends.**

(1) The credit balance of the company's profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and other provisions represents the "net profit" of the company.

(2) Every year, in accordance with the Luxembourg Companies Laws, five per cent. of the net profit shall be transferred to a statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the nominal value of the issued share capital of the company, but shall again become compulsory if (and for so long as) the amount of the statutory reserve falls below such one tenth.

(3) Subject to the Applicable Companies Laws, the company may by ordinary resolution decide to declare a dividend such that all or part of the excess of the company's net profit be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, or may alternatively decide that such all or part of such excess be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**48. Interim dividends.** Notwithstanding article 47(3), the company may also from time to time by ordinary resolution decide to declare interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of an interim statement of accounts prepared by the board of directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed that which is permitted to be distributed in accordance with the Applicable Companies Laws.

### **49. Procedure for declaring dividends.**

(1) A dividend must not be declared by the company unless the directors have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the directors.

(2) Unless the shareholders' resolution to declare a dividend, or the terms on which shares are issued, specify otherwise, the dividend must be paid by reference to each shareholder's holding of shares in the class in respect of which the dividend is paid on the date of the resolution or decision to declare or pay it, but if any share is issued on terms providing that it shall rank for dividend as from a particular date, that share shall rank for dividend accordingly.

(3) If the company's share capital is divided into different classes, no dividend may be paid on shares carrying deferred or non-preferred rights if, at the time of payment, any preferential dividend is in arrear.

### **50. Payment of dividends and Other distributions.**

(1) Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a share, it must be paid by one or more of the following means:

(a) transfer to a bank or building society account specified by the distribution recipient either in writing or as the directors may otherwise decide;

(b) sending a cheque made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a the shareholder in relation to the share), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the directors may otherwise decide;

(c) sending a cheque made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the directors may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the directors agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the directors decide.

(2) In the articles, "the distribution recipient" means, in respect of a share in respect of which a dividend or other sum is payable:

(a) the shareholder in respect of the share;

(b) if the share has two or more joint holders, whichever of them is named first in the register of shareholders; or

(c) if the shareholder is no longer entitled to the share by reason of death or bankruptcy, or otherwise by operation of law, the transmittee.

**51. No interest on distributions.** The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a share unless otherwise provided by:

(a) the terms on which the share was issued; or

(b) the provisions of another agreement between the shareholder in respect of that share and the company.

### **52. Unclaimed distributions.**

(1) All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of shares; and

(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the directors for the benefit of the company until claimed.

(2) The payment of any such dividend or other sum into a separate account does not make the company a trustee in respect of it.

If:

- (a) twelve years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and
- (b) the distribution recipient has not claimed it, the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

### **53. Non-cash distributions.**

(1) Subject to the terms of issue of the share in question, the company may, by ordinary resolution and on the recommendation of the directors, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a share by transferring non-cash assets of equivalent value (including shares or other securities in any company).

(2) For the purposes of paying a non-cash distribution, the directors may make whatever arrangements they think fit, including:

- (a) fixing the value of any assets;
- (b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients; and
- (c) vesting any assets in trustees.

**54. Waiver of distributions.** Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a share by giving the company notice in writing to that effect, but if:

- (a) the share has more than one shareholder; or
- (b) more than one person is entitled to the share, whether by reason of the death or bankruptcy of one or more joint holders, or otherwise, the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the share.

**55. Distribution in specie on winding up.** Subject to the Applicable Companies Laws, if the company is wound up, the liquidator may, with the sanction of a special resolution of the company and any other sanction required by law, divide among the shareholders in specie the whole or any part of the assets of the company and may, for that purpose, value any assets and determine how the division shall be carried out as between the shareholders or different classes of shareholders. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the shareholders as he with the like sanction determines, but no shareholder shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

## **Capitalisation of profits**

### **56. Authority to capitalise and Appropriation of capitalised sums.**

(1) Subject to the Applicable Companies Laws and articles, the company may, upon the recommendation of the board of directors, pass an ordinary resolution (unless otherwise required by the Applicable Companies Laws) to:

(a) decide to capitalise any profits of the company (whether or not they are available for distribution and excluding any portion of such profits that must be allocated to the company's legal reserve in accordance with the Applicable Companies Laws) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of any of the company's reserves or funds, including but not limited to the share premium account, capital redemption reserve, merger reserve or revaluation reserve but excluding the company's legal reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalise (a "capitalised sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

(2) Capitalised sums must be applied:

- (a) on behalf of the persons entitled; and
- (b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

(3) Any capitalised sum may be applied in paying up new shares of a nominal amount equal to the capitalised sum which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

(4) A capitalised sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new debentures of the company which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

(5) Subject to the articles the directors may:

- (a) apply capitalised sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another;
- (b) make such arrangements as they think fit to deal with shares or debentures becoming distributable in fractions under this article (including the issuing of fractional certificates or the making of cash payments); and
- (c) authorise any person to enter into an agreement with the company on behalf of all the persons entitled which is binding on them in respect of the allotment of shares and debentures to them under this article.

## Part 4. Decision-making by shareholders

### Organisation of general meetings

#### 57. Calling general meetings.

(1) The directors may call general meetings and, on the requisition of shareholders holding voting rights in respect of at least fifty per cent. Of the issued share capital of the company, shall forthwith proceed to convene a general meeting in accordance with the provisions of the Applicable Companies Laws.

(2) All general meetings shall be held in Luxembourg. Any general meeting of the company at which special resolutions are to be proposed other than an annual general meeting shall be called an extraordinary general meeting. Any general meeting at which no special resolutions are to be proposed (and which is not an annual general meeting) shall be called an ordinary general meeting. The board may convene an extraordinary or ordinary general meeting whenever it thinks fit.

(3) In case and for as long as the company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Tuesday in May at 1.00 p.m. in Luxembourg each year. Other than in article 57(2) references to extraordinary general meetings in these articles shall include annual general meetings at which special resolutions are to be proposed and references to ordinary general meetings in these articles shall include annual general meetings at which no special resolutions are to be proposed.

#### 58. Notice of general meetings.

(1) All general meetings shall be called by at least fourteen clear days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed by all the shareholders having a right to attend and vote at that meeting.

(2) The notice shall specify the time and place of the meeting and the agenda and general nature of the business to be transacted. The notice convening an extraordinary general meeting shall also, to the extent required by the Applicable Companies Laws, indicate any proposed amendments to these articles and the text of those amendments

(3) Notice of every general meeting shall be given to all members other than any who, under the provisions of these articles, are not entitled to receive such notices from the company, and also to the auditors or, if more than one, each of them. Subject to the Applicable Companies Laws, the accidental omission to give notice of a meeting to, or the non-receipt of notice of a meeting by, any person entitled to receive notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

#### 59. Proceedings at general meetings.

(1) No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present. For all purposes of these articles apart from when the company has only one shareholder:

(a) an ordinary general meeting of the company or of the holders of any class of its shares shall be valid and effective for all purposes if two shareholders representing together more than 50 per cent. of the issued share capital of the company are present in person or by proxy; and

(b) an extraordinary general meeting of the company or of the holders of any class of its shares shall be valid and effective for all purposes if a majority in number of shareholders representing together 75 per cent. or more of the issued share capital of the company is present in person or by proxy.

(2) If, and for so long as, the company has only one shareholder, that shareholder or the proxy for that shareholder or, where that shareholder is a corporation, its duly authorised corporate representative shall be a quorum at any general meeting of the company or of the holders of any class of shares.

(3) If such a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, or if during a meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be dissolved. The board may reconvene the meeting by giving notice in accordance with the provisions of article 58. At the reconvened meeting, the quorum requirements in articles 59(1) and 59(2) shall apply.

(4) A director shall, notwithstanding that he is not a shareholder, be entitled to attend and speak at any general meeting and at any separate meeting of the holders of any class of shares in the company.

#### 60. Chairman, Bureau and Notary public.

(1) The chairman, if any, of the board of directors or in his absence some other director nominated by the directors shall preside as chairman of the general meeting, but if neither the chairman nor such other director (if any) is present within ten minutes after the time appointed for holding the meeting and willing to act, the directors present shall elect one of their number to be chairman and, if there is only one director present and willing to act, he shall be chairman. If no director is willing to act as chairman, or if no director is present within ten minutes after the time appointed for holding the meeting, the shareholders present and entitled to vote shall choose one of their numbers to be chairman. The person chairing a meeting in accordance with this article is referred to as "the chairman of the meeting".

(2) Unless, and for so long as, the company has only one shareholder, at each general meeting of the company a bureau composed of the chairman of the general meeting, a secretary of the meeting and one or more scrutineers (as proposed or requested by the chairman of the meeting) shall be appointed. The secretary shall act as secretary to every general meeting unless another person is appointed as secretary by the chairman.

(3) If required by the Luxembourg Companies Laws, extraordinary general meetings shall be held before an appropriate notary public and the minutes shall be recorded in notarial deed. The notary public shall be present for the entire duration of the extraordinary general meeting, if required, and, together with the bureau, if any, shall sign the minutes of the extraordinary general meeting.

#### **61. Adjournment or Suspension.**

(1) The chairman may at any time suspend any meeting to another time or another place. In addition, the chairman may at any time with the consent of any meeting at which a quorum is present (and shall if directed by the meeting) adjourn the meeting either sine die or to another time or place.

(2) When a meeting is adjourned sine die, the time and place for the adjourned meeting shall be fixed by the board. No business shall be transacted at a suspended or adjourned meeting other than business which might properly have been transacted at the meeting had the suspension or adjournment not taken place.

(3) When a meeting is suspended or adjourned for more than 48 hours, at least eight clear days' notice shall be given specifying the time and place of the suspended or adjourned meeting and the general nature of the business to be transacted. Otherwise it shall not be necessary to give any such notice.

### **Voting at general meetings**

#### **62. Passing of resolutions.**

(1) All resolutions shall be passed by shareholders representing more than half of the issued share capital of the company.

(2) A special resolution shall be approved by a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the issued share capital of the company unless a higher majority is required by the Applicable Companies Laws. If required by the Luxembourg Companies Laws, a special resolution shall be passed before an appropriate notary public and the minutes regarding the passing of such special resolution shall be recorded in notarial deed.

(3) Any resolution may also be proposed to the shareholders (or any class of shareholders) in writing by the directors of the company (a "written resolution"). The board must send or submit a copy of the proposed written resolution to every shareholder entitled to vote on the resolution at the time it is so sent or submitted. The board must do so by sending copies of the written resolution at the same time (so far as reasonably practicable) to all eligible shareholders in hard copy form, in electronic form or by means of a website or by giving each eligible member a copy of the resolution in person where practical to do so. The copy of the resolution must be accompanied by a statement informing the shareholder: (i) how to signify agreement to the resolution; and (ii) as to the date by which the resolution must be passed if it is not to lapse.

(4) A written resolution of the company has effect as if passed by the company in general meeting or by a meeting of a class of shareholders of the company. A resolution to remove a director or the company's auditor before the expiration of his term of office may not be passed by way of written resolution.

#### **63. Conduct of voting by way of poll.**

(1) At any general meeting all Substantive Resolutions put to a vote of the meeting shall be decided on a poll, and all Other Resolutions put to a vote of the meeting shall be decided on a show of hands, unless (before or on the declaration of the result of the show of hands) a poll is duly demanded. A poll may be demanded by:

- (a) the chairman of the meeting;
- (b) at least five shareholders present in person or by proxy and entitled to vote on the resolution;
- (c) any shareholder or shareholders present in person or by proxy and representing in the aggregate not less than one-tenth of the total voting rights of all the members having the right to vote on the resolution; or
- (d) any shareholder or shareholders present in person or by proxy and holding shares conferring a right to attend and vote at the meeting which shares' aggregate nominal value is equal to not less than one-tenth of the total nominal value of all the shares conferring that right to attend and vote at that meeting.

For the purposes of this article:

- (e) "Substantive Resolutions" are all resolutions of the company which are not Other Resolutions; and
- (f) "Other Resolutions" are any resolution put to a general meeting of the company which is of a minor procedural nature, including without limitation any resolution to correct a patent error in a Substantive Resolution or any resolution for adjournment.

(2) Unless a poll is so demanded and the demand is not withdrawn, a declaration by the chairman of the meeting that an Other Resolution voted on a show of hands has been carried or carried unanimously or by a particular majority or not carried by a particular majority or lost shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded for or against the resolution.

(3) The demand for a poll may, before the poll is taken, be withdrawn but only with the consent of the chairman and a demand so withdrawn shall not be taken to have invalidated the result of a show of hands declared before the demand was made.

(4) A poll shall be taken as the chairman directs and he may appoint scrutineers (who need not be shareholders). The result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll was demanded.

#### **64. Votes of shareholders.**

(1) At a general meeting, but subject to any rights or restrictions attached to any shares, on a show of hands every shareholder who (being an individual) is present in person or (being a corporation) is present by a duly authorised representative and every proxy for any shareholder (regardless of the number or the holdings of the shareholders for whom he is a proxy) shall have one vote, and on a poll every shareholder who is present in person or by proxy shall have one vote for every share of which he is the shareholder.

(2) In the case of joint holders the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders. Seniority shall be determined by the order in which the names of the joint holders stand in the register of shareholders.

(3) A shareholder in respect of whom an order has been made by any court having jurisdiction (whether in the United Kingdom, Luxembourg or elsewhere) in matters concerning mental disorder may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his receiver, curator bonis or other person authorised in that behalf appointed by that court, and any such receiver, curator bonis or other person may, on a poll, vote by proxy. Evidence to the satisfaction of the directors of the authority of the person claiming to exercise the right to vote shall be deposited at the office, or at such other place as is specified in accordance with the articles for the deposit of instruments of proxy, not less than 48 hours before the time appointed for holding the meeting or adjourned or suspended meeting at which the right to vote is to be exercised and in default the right to vote shall not be exercisable.

(4) No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or adjourned or suspended meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting shall be valid. Any objection made in due time shall be referred to the chairman whose decision shall be final and conclusive.

(5) On a poll, votes may be given either personally or by proxy. A shareholder may appoint more than one proxy to attend on the same occasion.

#### **65. Content of proxy notices**

(1) Proxies may only validly be appointed by a notice in writing (a "proxy notice") which:

- (a) states the name and address of the shareholder appointing the proxy;
- (b) identifies the person appointed to be that shareholder's proxy and the general meeting in relation to which that person is appointed;
- (c) sets out the agenda of the general meeting in relation to which that person is appointed;
- (d) is signed by or on behalf of the shareholder appointing the proxy, or is authenticated in such manner as the directors may determine; and
- (e) is delivered to the company in accordance with the articles and any instructions contained in the notice of the general meeting (or adjourned meeting) to which they relate.

(2) The company may require proxy notices to be delivered in a particular form, and may specify different forms for different purposes.

(3) Proxy notices may specify how the proxy appointed under them is to vote (or that the proxy is to abstain from voting) on one or more resolutions.

(4) Unless a proxy notice indicates otherwise, it must be treated as:

- (a) allowing the person appointed under it as a proxy discretion as to how to vote on any ancillary or procedural resolutions put to the meeting; and
- (b) appointing that person as a proxy in relation to any adjournment of the general meeting to which it relates as well as the meeting itself.

#### **66. Delivery of proxy notices.**

(1) A person who is entitled to attend, speak or vote (either on a show of hands or on a poll) at a general meeting remains so entitled in respect of that meeting or any adjournment of it, even though a valid proxy notice has been delivered to the company by or on behalf of that person.

(2) An appointment under a proxy notice may be revoked by delivering to the company a notice in writing given by or on behalf of the person by whom or on whose behalf the proxy notice was given.

(3) A notice revoking a proxy appointment only takes effect if it is delivered before the start of the meeting or adjourned meeting to which it relates.

(4) The directors may require the production of any evidence which they consider necessary to determine the validity of any proxy notice.

#### **67. Amendments to resolutions.**

(1) An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

(2) A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(3) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

**68. Class meetings.** The provisions of the articles relating to general meetings shall apply, with any necessary modifications, to any separate general meeting of the holders of shares of a class. For this purpose, a general meeting at which no shareholder of a share other than an ordinary share may, in his capacity as a shareholder, attend or vote shall also constitute a separate general meeting of the holders of the ordinary shares.

**69. Records of general meetings.**

(1) The company shall keep records of the proceedings at general meetings at both the office in the United Kingdom (in electronic form) and the head office in Luxembourg (in original hard copy form).

(2) For ordinary general meetings, the minutes are to be signed by the Bureau, if any, and/or the shareholder(s) present at the meeting. In the case of an extraordinary general meeting or annual general meeting, the minutes shall be signed by the shareholder(s) present at the meeting, the Bureau, if any, and, where required by the Luxembourg Companies Laws, by a notary. Once signed by the shareholder(s) present at the meeting or the Bureau, where applicable, the minutes constitute evidence of the proceedings at the general meeting.

(3) The directors and company secretary are also authorised, individually, to certify copies of the minutes of all general meetings for any purpose.

**Part 5. Administrative arrangements**

**70. Corporate representatives.**

(1) Any body corporate which is a shareholder of the company may by resolution of its directors or other governing body authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting. The person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of such body corporate as the body corporate could exercise if it were an individual shareholder of the company and such body corporate shall for the purposes of these articles be deemed to be present in person at any such meeting if a person so authorised is present thereat.

(2) Where a person is authorised to represent a body corporate at a general meeting, the directors or chairman of the meeting may require him to produce a certified copy of the resolution or other authority from which he derives his authority.

**71. Means of communication to be used.**

(1) Any notice to be sent or supplied to or by any person pursuant to the articles (other than a notice calling a meeting of the directors) shall be in writing to an address for the time being notified for that purpose to the person giving the notice.

(2) Unless otherwise specified by the Applicable Companies Laws, any notice or other document may be served on or sent or delivered to any shareholder by the company either personally, or by sending it by post addressed to the shareholder at his registered address, or by leaving it at that address addressed to the shareholder, or, where appropriate, by electronic means to an address notified by the shareholder concerned to the company for that purpose, or by publication on a web site in accordance with the UK Companies Laws, or by any other means authorised in writing by the shareholder concerned.

(3) In the case of joint holders of a share, service, sending or delivery of any notice or other document on or to one of the joint holders shall for all purposes be deemed a sufficient service on or sending or delivery to all the joint holders. A shareholder present, either in person or by proxy, at any meeting of the company or of the holders of any class of shares in the company shall be deemed to have received notice of the meeting and, where required, of the purposes for which it was called. Every person who becomes entitled to a share shall be bound by any notice in respect of that share which, before his name is entered in the register of shareholders, has been duly given to a person from whom he derives his title.

(4) Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a director in connection with the taking of decisions by directors may also be sent or supplied by the means by which that director has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

(5) A director may agree with the company that notices or documents sent to that director in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

**72. When notice or Other communication deemed to have been received.**

(1) Any notice, document or information sent or supplied by the company to the shareholders or any of them:

(a) by post, shall be deemed to have been received 24 hours after the time at which the envelope containing the notice, document or information was posted unless it was sent by second class post, or there is only one class of post, or it was sent by air mail to an address outside the United Kingdom, in which case it shall be deemed to have been received 48 hours after it was posted. Proof that the envelope was properly addressed, prepaid and posted shall be conclusive evidence that the notice, document or information was sent;

(b) by being left at a shareholder's registered address, or such other postal address as notified by the shareholder to the company for the purpose of receiving company communications, shall be deemed to have been received on the day it was left;

(c) by electronic means, shall be deemed to have been received 24 hours after it was sent. Proof that a notice, document or information in electronic form was addressed to the electronic address provided by the shareholder for the purpose of receiving communications from the company shall be conclusive evidence that the notice, document or information was sent; and

(d) by making it available on a website, shall be deemed to have been received on the date on which notification of availability on the website is deemed to have been received in accordance with this article or, if later, the date on which it is first made available on the website.

**73. Signature on behalf of the company.** Two individual directors jointly may sign on behalf of the company any document or instrument and such signature(s) shall be binding on the company.

**74. No right to inspect accounts and Other records.** Except as provided by law or authorised by the directors or an ordinary resolution of the company, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a shareholder.

**75. Provision for employees on cessation of business.** The directors may decide to make provision for the benefit of persons employed or formerly employed by the company or any of its subsidiaries (other than a director or former director or shadow director) in connection with the cessation or transfer to any person of the whole or part of the undertaking of the company or that subsidiary.

### **Directors' Indemnity and Insurance**

**76. Indemnity.**

(1) Subject to paragraph (4) and the Applicable Companies Laws, a relevant director may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that director in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or an associated company;

(b) any liability incurred by that director in connection with the activities of the company or an associated company in its capacity as a trustee of an occupational pension scheme; or

(c) any other liability incurred by that director as an officer of the company or an associated company.

(2) The company may fund a relevant director's expenditure for the purposes permitted under the Applicable Companies Laws and may do anything to enable a relevant director to avoid incurring such expenditure as provided in the Applicable Companies Laws.

(3) No relevant director shall be accountable to the company or the shareholders for any benefit provided pursuant to this article and the receipt of any such benefit shall not disqualify any person from being or becoming a director of the company.

(4) This article does not authorise any indemnity which would be prohibited or rendered void by any provision of the Applicable Companies Laws or by any other provision of law.

**77. Insurance.** The directors may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any relevant director in respect of any relevant loss.

**78. Further definitions.**

(1) In articles 76 and 77:

(a) companies are associated if one is a subsidiary of the other or both are subsidiaries of the same body corporate;

(b) a "relevant director" means any director or former director of the company or an associated company; and

(c) a "relevant loss" means any loss or liability which has been or may be incurred by a relevant director in connection with that director's duties or powers in relation to the company, any associated company or any pension fund or employees' share scheme of the company or associated company.

4. The transfer with effect from the date hereof of the central administration (head office) of the Company from the United Kingdom to Luxembourg and that, notwithstanding such transfer, the Company will continue to be a private company incorporated in England and Wales, is confirmed.

5. The registration of the Company as a société à responsabilité limitée in Luxembourg for the purposes of the transfer of the central administration (head office) of the Company to Luxembourg only is confirmed.

6. That the Company's financial year ends on 31 December in each year is confirmed.

7. The interim balance sheet of the Company dated 31 August 2010 and statement of value by the directors of the Company dated today's date showing that the Company has net assets of at least GBP 100,000 (one hundred thousand British Pounds) corresponding to the fully paid issued share capital of the Company are approved. Said interim balance sheet and statement of value, after signature "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

8. The establishment of the central administration (head office) of the Company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg is confirmed.

9. The following persons have been confirmed to be appointed as directors of the Company with effect from the date hereof for an unlimited duration:

- Mr. Douglas Sutherland, born on 7 June 1956 in Eugene, Oregon, USA, with address at 12, rue Joseph Tockert in L-2620 Luxembourg;

- Mr. Filippo Sarti, Australian citizen, born on 18 August 1965 in Kilmalcolm, United Kingdom, with address at route de Clementy 36 in CH-1260 Nyon; and

- Mark Leslie James Dixon, born on 2 November 1959, in Hornchurch United Kingdom, with address at Le 21, 21, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

10. That KPMG Audit, Sàrl (RCS: B 103.590) of 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is confirmed to be appointed as the independent auditor of the Company to hold office until the approval of the accounts for the financial year end 31 December 2010.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand five hundred euro (€ 5,500.-). The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing person, this notarial deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this notarial deed the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Followed by a French translation: Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Christoph Dahlgrün, juriste de l'étude Noble & Scheidecker, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en capacité de représentant de Regus Management Limited, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles en date du 20 octobre 1988, ayant son siège social au 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, Royaume-Uni et inscrite auprès du «Companies House» sous le numéro 2307313 (la «Société») et de Regus plc (société anonyme), une société constituée à Jersey inscrite sous le numéro 101523 et ayant le lieu de son administration centrale à Luxembourg et inscrite conséquemment à Luxembourg en tant que société anonyme sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 141159, étant l'associé unique de la Société (l'"Associé") en vertu d'une procuration conférée par le conseil d'administration de la Société en vertu d'un extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Société tenue au Royaume Uni en date du 27 septembre 2010 (le «Procès-verbal du Conseil d'Administration») et en vertu d'une procuration conférée par l'Associé par des résolutions écrites (prises en tant qu'associé unique de la Société) en date du 28 septembre 2010 (les «Résolutions Ecrites»), dont une copie de chaque, après avoir été signée «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte. Les parties comparantes ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée en tant que private company sous la dénomination de Regis Limited le 20 octobre 1988. La dénomination de la Société a ensuite été changée en Regus (London) Limited le 23 février 1989 et en Regus Management Limited, sa dénomination actuelle, le 9 janvier 1991.

2. En vertu des résolutions dans l'extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration et de l'accord par l'Associé donné à la résolution 1 des Résolutions Ecrites, il a été décidé que l'administration centrale de la Société soit transférée

du Royaume-Uni au Luxembourg avec effet à la date à laquelle le présent acte de compte rendu des décisions prises dans le procès-verbal du Conseil d'Administration et des Résolutions Écrites sera passé devant un notaire luxembourgeois.

En conséquence de ce qui précède, l'administration centrale de la Société est établie à Luxembourg.

3. La dénomination de la Société est confirmée être Regus Management Limited (société à responsabilité limitée) et les Statuts (auxquels référence est faite dans les Résolutions Ecrites) de la Société auront la teneur suivante:

### **Partie 1. Interprétation, Limitation de responsabilité et Autres dispositions préliminaires**

#### **1. Exclusion d'autres règlements et Termes définis.**

(1) Aucun règlement ou statuts modèle contenus dans tout code ou autre texte de loi, incluant ceux contenus dans le tableau A ou les modèles de statuts ne s'appliquent à la société.

(2) Dans ces statuts, à moins que le contexte ne requière autre chose

«adresse» comprend un certain nombre d'adresses utilisées à des fins d'envoi et de réception de documents par des moyens électroniques;

«administrateur alternatif» a le sens indiqué à l'article 31;

«Lois Applicables aux Sociétés» comprend à la fois le droit des sociétés du Royaume-Uni et le droit des sociétés du Luxembourg;

«déléguant» a le sens donné dans l'article 31;

«statuts» signifie les statuts de cette société;

«faillite» comprend les procédures à suivre en cas de faillite individuelle dans une juridiction autre que celles de l'Angleterre et du Pays de Galles ou de l'Irlande du Nord qui ont un effet similaire à celui de la faillite;

«montant capitalisé» a le sens indiqué à l'article 56;

«président» le sens indiqué à l'article 18;

«président de l'assemblée» a le sens indiqué à l'article 60;

«Conflit» a le sens indiqué à l'article 21;

«conflits d'intérêts» comprend un conflit d'intérêt et devoirs et un conflit de droits et «intérêt» inclut à la fois des intérêts directs et indirects;

«contrat» dans l'article 20 inclut toute transaction ou arrangement (constituant ou ne constituant pas un contrat);

«gérant» signifie un gérant de la société et comprend toute personne occupant la position de gérant, quel que soit le nom par lequel celle-ci est désignée;

«destinataire de la distribution» a le sens indiqué à l'article 50;

«document» inclut, à moins qu'il n'en soit autrement spécifié, tout document envoyé ou fourni sous forme électronique;

«entièrement libérée» en relation avec une part sociale signifie que la valeur nominale et toute prime qui doit être payée à la société par rapport à la part sociale ont été libérées;

«GBP» signifie la monnaie légale du Royaume-Uni

«société du groupe» signifie une filiale ou entreprise mère de la société ou une filiale de toute entreprise mère de la société;

«instrument» signifie un document sous forme de copie papier;

«Luxembourg» signifie le Grand Duché du Luxembourg;

«Droit des Sociétés du Luxembourg» comprend la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (telle que modifiée) et chaque code ou loi (y compris tout autre texte législatif ou réglementaire) en vigueur sur les sociétés dans la mesure où cela s'applique à la société en raison du lieu de l'administration centrale de la société se trouvant au Luxembourg ( et pour toute la période où elle réside au Luxembourg);

«Modèles de statuts» signifie les modèles de statuts concernant les sociétés privées à responsabilité limitée contenues dans l'Annexe 1 du Règlement de 2008 sur les Sociétés au Royaume-Uni (Modèles de statuts) (SI 2009/3229) tels qu'ils ont été modifiés avant l'adoption de ses statuts;

«payé» signifie payé ou porté au crédit comme somme versée

«prendre part», en relation avec une réunion des gérants a la signification indiquée à l'article 15

«Situation Autorisée» a le sens indiqué à l'article 20;

«personnes autorisées» a la signification indiquée dans l'article 55;

«procuration» a la signification indiquée dans l'article 64; «secrétaire» signifie secrétaire, ou si des co-secrétaires sont présents, un des cosecrétaires de la société et comprend un assistant ou un sous-secrétaire et toute personne nommée par le conseil de la société conformément à l'article 23 des présents statuts afin de s'acquitter des devoirs d'un secrétaire, de tels devoirs devant être établis par les Lois sur les Sociétés du Royaume-Uni et/ou devant être accordés au secrétaire du conseil;

«actionnaire» signifie une personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires de la société en tant que détenteur de part sociale.

«parts sociales» signifie les parts sociales dans la société;

«Suisse» signifie la Confédération Helvétique;

«Tableau A» signifie le tableau A de l'annexe au Règlement de 1985 sur les Sociétés du Royaume-Uni (Tableaux A - F) S.I. 1985 N° 805) tel que modifié par le Règlement de 1985 sur les Sociétés du Royaume-Uni (Tableaux A-F) (Amendement) (S.I. 1985 N° 1052), le Règlement de 2007 sur les Sociétés du Royaume-Uni (Tableaux A à F) (Amendement) (S.I. 2007 N° 2541) et le Règlement de 2007 sur les Sociétés du Royaume-Uni (Tableaux A à F) (Amendement) (N° 2) (S.I. 2007 N° 2826);

«successeur» signifie une personne qui a le droit de détenir une part sociale suite au décès ou à la faillite d'un actionnaire ou autrement par l'effet de la loi;

«Droit des sociétés du Royaume-Uni» signifie les lois sur les sociétés (telles que définies dans la section 2 des Lois de 2006 sur les Sociétés du Royaume-Uni), dans la mesure où elles s'appliquent à la société, incluant toute modification prévue par la loi ou tout nouveau décret les concernant pour la période valable en droit et tout autre statut concernant le Royaume-Uni pour la période valable en droit sur les sociétés dans la mesure où cela s'applique à la société incluant tous les ordres, les réglementations ou toute législation déléguée;

«Royaume- Uni» ou «UK» comprend la Grande Bretagne et l'Irlande du Nord, et

«écriture» signifie la représentation ou la reproduction de mots, de symboles ou toute autre information présentée sous une forme visible par toute méthode ou association de méthodes qu'elle soit envoyée ou fournie sous forme électronique ou par un autre moyen.

(3) A moins que le contexte n'exige autre chose, ou que d'autres mots ou expressions contenus dans les statuts n'aient la même signification que ceux se trouvant dans les Lois de 2006 sur les Sociétés du Royaume-Uni qui étaient en vigueur à la date où les statuts sont devenus obligatoires pour la société.

(4) Ces statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction en français et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

(5) Si un article ou sous article des statuts est considéré nul sous l'une des Lois Applicables aux Sociétés la validité des autres articles n'en sera pas affectée et l'article ou sous article nul sera considéré comme étant remplacé par les dispositions applicables des Lois Applicables aux Sociétés ou, alternativement, sera remplacé par un article ou sous article modifié qui sera valable sous la Loi Applicable aux Société concernée (ce remplacement étant fait par voie de résolution spéciale prise lors d'une assemblée générale extraordinaire).

**2. Responsabilité des actionnaires.** La responsabilité des actionnaires de la société est limitée au montant impayé, le cas échéant, des parts sociales détenues par eux.

### **3. Nom de la société.**

(1) Le nom de la société à la date d'adoption de ces statuts est «REGUS MANAGEMENT LIMITED»

(2) La société ne changera de nom que par voie de résolution spéciale prise lors d'une assemblée générale extraordinaire.

### **4. Forme juridique de la société.**

(1) La société est une société à responsabilité limitée (private limited company) constituée et ayant son siège social en Angleterre et Pays de Galles.

(2) L'établissement de l'administration centrale de la société se trouve dans la ville du Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et, est en conséquence également enregistrée en tant que société à responsabilité limitée au Luxembourg.

**5. Capital social.** Le capital social de la société est de 100.000,00 GBP divisés en 100.000 parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de 1,00 GBP.

**6. Durée de la société.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**7. Terme de l'exercice social.** L'exercice social de la société se termine le 31 décembre.

### **8. Objet social.**

(1) Fournir des services de support au siège pour les sociétés du groupe, y compris agissant en tant que société de prestation de services et fournissant des services de comptabilité, de secrétariat et d'administration, du personnel, l'installation, les publications, le transport et tous les autres services qui peuvent être requis pour le fonctionnement de tout bureau ou local de conférence et toute autre activité qui pourrait, selon l'opinion de la société, être poursuivie de manière convenante ou profitable conjointement ou subsidiairement avec cette activité.

(2) Apporter une garantie ou fournir une sécurité pour le paiement ou l'exécution de tout contrat, des dettes ou obligations de toute société du groupe quel qu'en soit le but et agir à titre de mandataire pour le recouvrement, pour faire rentrer ou faire payer l'argent et en général agir à titre de mandataire et rendre des services à toute société du groupe et apporter d'une manière générale toute garantie, sécurité ou indemnité requise.

(3) Prendre à bail, acheter ou échanger, louer ou acquérir de toute autre façon et détenir pour tout intérêt ou propriété tout bâtiment, tout immeuble, tout droit de passage, tout privilège, tout droit, toute concession, tout droit de brevet, tout brevet d'invention, tout procédé secret, toute licence, toute machine, tout établissement, tout stock en magasin et tout bien immeuble ou personnel de toute sorte commode ou nécessaire pour les besoins de la société ou en rapport avec ses activités.

(4) Souscrire à, acheter ou acquérir et détenir tout brevet, toute licence, toute concession, tout brevet d'invention, tout droit d'auteur ou autre qui confère tout droit d'utilisation ou de publication de tout secret ou autre information et d'utiliser, développer et exercer toute licence ou en octroyer à d'autres sociétés du groupe concernant la propriété, les droits et les informations ainsi acquis.

(5) Souscrire, prendre, acheter ou autrement acquérir et détenir, vendre, s'occuper ou disposer de toute part sociale, de toute valeur, de tout titre d'obligation, de toute obligation, de tout certificat d'obligation, de toute obligation et tout titre garantis par toute société constituée ou exerçant des affaires dans n'importe quelle partie du monde et de tout titre d'obligation, de toute obligation, de tout certificat d'obligation, de toute obligation et tout titre garantis par tout gouvernement ou autorité municipale, de chapelle et locale et souscrire aux mêmes actions soit à certaines conditions ou de toute autre manière et en garantir la souscription puis faire respecter et exercer tous droits et pouvoirs conférés du fait de leur possession.

(6) Emprunter ou rassembler de l'argent et hypothéquer toute créance ou s'acquitter de toute dette de la société ou engageant cette dernière de telle manière que l'on penserait qu'elle est convenable et en particulier au moyen de ou par l'hypothèque des créances grevant la société et de toute et chaque propriété (actuelle ou à venir) foncière ou acquise par héritage et de tout bien personnel ou meuble durant la période d'existence de la société ou par la création et la parution de toute obligation, de tout titre d'obligation ou d'obligations et titres

(7) Supporter, garantir et/ou sécuriser soit avec ou sans rémunération le paiement de toute obligation, de tous titres d'obligations, de dividendes, de parts sociales ou de sommes d'argent ou la réalisation des engagements ou contrats de toute société du groupe, de donner des indemnités et garanties de toutes sortes soit avec ou sans rémunération, ceci comprenant une hypothèque ou autre sureté sur l'entreprise et tout ou partie de ses biens immobiliers ou mobiliers et tout actif (présent et future) pendant l'existence de la société, d'émettre des obligations ou titres d'obligation et sécuriser tous les titres de la société au moyen d'un acte fiduciaire ou autre assurance.

(8) Garantir les dividendes, l'intérêt et le capital des valeurs, des parts sociales ou des portefeuilles de toute société affiliée ou dans lesquels la société est adhérente ou autrement intéressée.

(9) Prendre part à la direction, la formation, le contrôle ou à la surveillance des affaires, prendre part aux opérations de toute société ou exploitation et ceci dans le but de désigner et rémunérer tout gérant, expert ou fondé de pouvoir.

(10) Employer des experts afin d'examiner et faire des investigations quant à la qualité, à la prospection, à la valeur, aux conditions et à la situation financières de toute exploitation et entreprise commerciale et généralement de toute propriété foncière, de tout actif ou de tout droit.

(11) Retirer, réaliser, accepter, endosser, négocier, escompter et émettre des billets à ordre, des lettres de change, et autres instruments négociables; recevoir de l'argent en dépôt ou en prêt selon des termes tels que la société devrait approuver et en général entrer en transaction, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres et garantir à toute société du groupe toute assistance, prêts, avances ou garanties.

(12) Promouvoir ou établir ou s'entendre sur la promotion et l'implantation de toute autre société dont les objets incluraient la prise en charge de celle-ci ou l'acquisition de tout ou chaque actif ou passif de cette société ou la promotion de ce qui pourrait être calculé d'une quelconque manière pour faire avancer directement et indirectement les objets et intérêts de cette société et détenir, acquérir et disposer de valeurs, de parts sociales et portefeuilles titres qui en sont issus ou de toute autre obligation provenant de chaque société semblable.

(13) Traiter et investir les sommes d'argent de la société qui ne sont pas immédiatement requises pour les besoins des affaires de la société dans ou sur de tels investissements et d'une manière telle que la société l'approuvera.

(14) Accepter un paiement pour tout droit ou bien vendu ou dont on a disposé d'une autre manière ou pour la société, soit au comptant, par versements échelonnés ou de toute autre manière, ou par le biais de parts sociales et valeurs partiellement ou entièrement payées émanant de toute corporation et société, avec ou sans droits différés ou préférés ou spéciaux ou restrictions quant au contenu du remboursement d'un capital, d'un dividende, par un vote ou de toute autre manière, ou par le biais d'hypothèques ou titres d'obligation ou autres titres émanant de toute corporation ou société ou partiellement par le biais d'une procédure et partiellement par le biais d'une autre et généralement selon ces termes tels que la société les a déterminés et d'en détenir et d'en disposer ou traiter toute valeur, parts sociales ou titres ou ainsi acquis.

(15) Entrer dans tout type d'association ou fusionner avec quelqu'un ou contracter toute sorte d'arrangements concernant les profits relatifs aux parts sociales, concernant les intérêts ou la coopération avec toute société, personne ou maison de commerce dirigeant les affaires ou proposant de diriger toute affaire concernant les objets de cette société ou qui est en capacité d'être dirigée de manière à profiter à cette société, que cela soit directement ou indirectement puis d'acquérir et détenir, traiter, vendre ou de disposer de toute valeur, de toute part sociale ou de tout titre de cette société ou d'autres intérêts dans chaque société semblable.

(16) Payer pour tout droit ou immeuble acquit pour la société, soit au comptant ou par le biais de parts sociales payées avec ou sans droits différés ou préférés ou spéciaux ou restrictions quant au contenu du remboursement d'un capital, d'un dividende, par un vote ou de toute autre manière, ou par le biais de tout titre que la société a le pouvoir d'éditer et généralement selon de tels termes et conditions que la société pourra déterminer.

(17) Développer, améliorer, diriger, vendre, tirer profit, mettre en location, redevoir une licence, échanger, partager les profits ou sinon accorder d'autres droits durant ou après et disposer de tout autre manière de ceux-ci ou de traiter avec la société et tout ou chaque actif et immeuble durant le temps d'existence de la société pour une considération telle que la société la jugera nécessaire.

(18) Acquérir, acheter, reprendre et prendre l'engagement de prendre part à toute affaire, tout immeuble, tout actif, obligations et engagements de toute maison de commerce, de toute personne ou société exerçant toute activité, lequel exercice est calculé pour apporter un bénéfice à cette société ou pour faire avancer ses intérêts en général.

(19) Aider à subvenir aux besoins et à l'établissement de toute institution éducative, scientifique religieuse ou charitable ou d'associations patronales ou de sociétés, que de telles associations, sociétés ou institutions soient ou ne soient pas exclusivement liées par les affaires exercées par la société ou par ses prédécesseurs dans les affaires et maintenir tout institut, tout club, toute société ou toute autre organisation.

(20) garantir des retraites, des gratifications, des remises et des primes aux employés ou ex-employés, fonctionnaires ou ex-fonctionnaires de la société ou à leur prédécesseurs dans les affaires ou les personnes à charge de telles personnes puis de maintenir et d'établir ou contribuent à maintenir des fonds, des crédits ou des projets (qu'il y ait des contribuables ou pas du tout) avec pour visée de fournir des retraites ou d'autres fonds pour toute personne se trouvant dans ce cas ainsi que les personnes à charge de telles personnes comme cela a été susmentionné .

(21) Distribuer en espèces chacune des parts sociales, chacun des titres d'obligation ou titres de la société ou toute demande de vente ou de mise à disposition de tout immeuble de la société entre les actionnaires de la société en conformité avec les droits, mais sans que ne soit faite une distribution résultant en une réduction du capital à l'exception d'une sanction (si il y en a une) durant la période requise par la loi.

(22) Réaliser toute ou chaque chose citée ci-dessus dans toute partie du monde, que l'on soit seul en tant que mandant, ou en tant que fondé de pouvoir, curateur, sous-traitant ou d'une toute autre manière.

(23) Faire toute autre chose qui serait censée se trouver dans le cadre voulu ou amener à atteindre les objets sus-nommés ou un quelconque de ces objets.

## **Partie 2. Conseil d'Administration Pouvoirs et Responsabilité des gérants**

### **9. Autorité générale des gérants.**

(1) La société sera dirigée par deux ou plusieurs gérants qui constitueront un conseil de gérance (à moins qu'il n'en soit autrement décidé lors d'une délibération ordinaire). Les gérants n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la société.

(2) Soumis aux Lois Applicables des Sociétés, aux statuts et à toute gérance conférée lors d'une délibération spéciale, les gérants sont responsables de la direction des affaires de la société, dans ce quel but ils exerceront tous les pouvoirs de la société.

### **10. Pouvoir de réserve des actionnaires et Modification des statuts.**

(1) Les actionnaires peuvent, par résolution spéciale, enjoindre aux gérants d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée

(2) Aucune résolution spéciale n'annule en rien les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution.

(3) Aucune modification des statuts n'annule les actes accomplis par les gérants avant que la modification n'intervienne.

### **11. Les gérants pourront déléguer.**

(1) Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer pour des tâches spécifiques les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des statuts:

(a) à toute personne ou comité;

(b) par tous moyens (y compris par procuration);

(c) dans les limites de ceux-ci;

(d) en ce qui concerne ces questions ou ces territoires; et

(e) selon de telles modalités et conditions; qu'ils jugent appropriés, étant spécifié que la majorité des personnes se trouvant dans chaque comité désigné par les gérants doivent être gérants et résider en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse pour des raisons fiscales

(2) Si les gérants le spécifient, toute délégation de cette sorte pourra autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs des gérants par toute personne à laquelle ces pouvoirs sont délégués.

(3) Lorsqu'une disposition des statuts se réfère à l'exercice d'un pouvoir, d'une autorité ou d'un pouvoir discrétionnaire par les gérants, et que le pouvoir, l'autorité ou le pouvoir discrétionnaire a été délégué par les gérants à un comité, cette

disposition doit être interprétée comme autorisant l'exercice du pouvoir, de l'autorité ou du pouvoir discrétionnaire par le comité.

(4) Les gérants seront en droit de révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les modalités et conditions.

#### **12. Comités.**

(1) Les comités de deux ou plusieurs membres auxquels les gérants délègueront chacun de leurs pouvoirs devront respecter les procédures qui se réfèrent aux statuts régulant les marches à suivre des gérants dans la mesure où ils sont capables de les faire appliquer, incluant toutes les dispositions se référant à l'exigence que les réunions se tiendront à l'extérieur du Royaume-Uni et de la Suisse, en dehors de l'exigence que les réunions se passent en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse et de l'exigence énoncée dans l'article n° 0 qu'une résolution par écrit doit être signée en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse et doit inclure une confirmation établie par chaque gérant qu'il a signé la résolution en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse, une telle résolution ne devrait, pas s'appliquer dans la mesure où de tels comités ne remplissent qu'une fonction purement administrative et ne sont que des comités auxquels le pouvoir a été exclusivement délégué pour remplir une fonction purement administrative ou sont des comités auxquels le pouvoir a été exclusivement délégué afin d'exécuter des décisions prises au préalable par les gérants.

(2) Les gérants pourront édicter des règles de procédure pour tout ou chaque comité, qui prévalent sur les règles découlant des statuts, si elles ne sont pas compatibles entre elles.

#### **Prise de décisions par les gérants**

##### **13. Prise de décision collective par les gérants.**

(1) La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision adoptée par la majorité lors d'une réunion, soit une décision prise conformément à l'article 14.

(2) Si la société n'a qu'un seul gérant éligible pour voter selon l'autorisation requise à l'article 21, la règle générale ne s'appliquera pas et le gérant éligible devra prendre les décisions sans tenir compte d'aucune disposition des statuts relative à la prise de décision des gérants. Le quorum sera atteint dans de telles circonstances par la présence d'un unique gérant, quoiqu'un tel gérant pourra être présent en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse lorsque des décisions importantes devront être prises

(3) Si un gérant est éligible au vote pour une quelconque raison du fait que d'autre(s) gérant(s) a (ont) mis à jour un conflit, la règle générale ne s'appliquera pas et le gérant éligible prendra les décisions en relation avec la question pertinente sans tenir compte d'aucune disposition des statuts relative à la prise de décision des gérants Le quorum sera atteint dans de telles circonstances par la présence d'un unique gérant, quoiqu'un tel gérant pourra être présent en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse lorsque des décisions importantes devront être prises

##### **14. Décisions unanimes et Résolutions par écrit.**

(1) Une décision des gérants est adoptée conformément au présent article lorsque tous les gérants éligibles indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Si un gérant alternatif prouve qu'il partage les intérêts communs, son déléguant n'a donc pas besoin d'indiquer son accord.

(2) Une telle décision peut prendre la forme de résolution écrite, dont un exemplaire au moins a été signé par chaque (ou au nom du) gérant éligible ou sur lequel chaque gérant éligible a de toute autre façon indiqué son accord par écrit. Une résolution écrite doit être signée ou autrement acceptée sous forme écrite en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse et inclure une déclaration confirmant que le gérant (ou son mandataire ou son administrateur alternatif qui la signe ou l'accepte d'une autre manière a accepté la résolution en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse.

(3) Les références dans cet article aux gérants éligibles sont destinées aux gérants qui auraient eu le droit de voter sur la question et dont le vote aurait été pris en compte s'il avait été proposé en tant que résolution lors de la réunion des gérants

(4) Une décision peut ne pas être adoptée conformément au présent article, si les gérants éligibles n'avaient pas pu constituer un quorum lors d'une telle réunion

##### **15. Convocation des réunions des gérants.**

(1) Toute réunion des gérants devra être tenue ou entreprise à partir du Luxembourg

(2) Tout gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les gérants ou en autorisant le secrétaire de la société (le cas échéant) à le faire.

(3) Les avis de convocation à la réunion des gérants devront indiquer:

(a) son agenda;

(b) la date et l'heure proposées;

(c) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(d) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne se trouveront pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

(4) L'avis de convocation à la réunion des gérants doit être donné à chaque gérant, sans être nécessairement écrit.

(5) L'avis de convocation à une réunion des gérants peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion, ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

#### **16. Participation aux réunions des gérants.**

(1) Sous réserve des statuts, les gérants "participent" à une réunion des gérants, ou à une partie d'une réunion des gérants, lorsque:

- (a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts, et
- (b) lorsqu'ils peuvent communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'ils ont sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion.

(2) En déterminant en fonction de la participation des gérants à une réunion de la pertinence des moyens de communication qu'ils auront pour communiquer entre eux aussi longtemps que les moyens de communication permettront à toute personne participant à la réunion d'entendre son prochain en même moment

(3) La date de réunion ne sera validée que si le président se trouve au Luxembourg et que tous les gérants participants se trouvent en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse.

#### **17. Quorum exigé pour la réunion des gérants.**

(1) Lors d'une réunion de gérants, jusqu'à ce que le quorum soit atteint, aucune proposition ne peut être votée à l'exception d'une proposition d'appel à une autre réunion.

(2) Le quorum à atteindre pour la transaction des affaires des gérants lors des réunions du conseil d'administration devrait comprendre une majorité de gérants en fonction au moment de la réunion. La majorité des gérants présents lors de toute réunion ne devrait pas être résidents du Royaume-Uni ou de la Suisse pour des raisons fiscales. Si ce n'est pas le cas, le quorum n'est pas atteint pour la mise en place de la réunion.

#### **18. Présidence de réunion des gérants.**

(1) Les gérants peuvent nommer un gérant pour présider leurs réunions. La personne ainsi désignée à ce moment est dénommée "président".

(2) Les gérants peuvent révoquer le président à tout moment.

(3) Si le président n'est pas présent à une réunion des gérants dans les dix minutes suivant l'heure à laquelle elle devait commencer, les gérants y participant peuvent nommer l'un des leurs pour la présider.

#### **19. Voix prépondérante.**

(1) En cas d'égalité des votes exprimés lors d'une réunion des gérants pour ou contre une proposition (en ignorant les votes devant être déduits conformément aux statuts ou aux lois du Royaume-Uni en matière de sociétés, le président ou tout autre gérant présidant la réunion a voix prépondérante.

(2) L'article 19(1) ne s'applique pas à une réunion en particulier (ou une partie d'une réunion) où, conformément aux statuts, le président ou tout autre gérant présidant la réunion n'est pas compté au nombre des participants pour le calcul du quorum ou des droits de vote.

#### **20. Transactions ou Arrangements avec la société.**

(1) À condition qu'il ait divulgué aux gérants la nature et l'étendue de son intérêt conformément et dans la mesure exigée par le droit applicable, un gérant, conformément à ses fonctions peut:

(a) être partie à, ou détenir des intérêts dans, tout contrat avec la société ou dans lequel la société détient des intérêts de toute autre façon;

(b) peut avoir la qualité de gérant ou autre responsable de, ou être employé par, ou être partie à un contrat conclu avec, ou détenir de toute autre façon des intérêts dans, toute société du groupe ou toute personne morale promue par la société ou toute société du groupe ou dans laquelle la société ou toute société du groupe détient des intérêts;

(c) agir par lui-même ou par l'intermédiaire de son entreprise à titre professionnel pour la société (autrement que comme auditeur).

(2) Aux fins du présent article

(a) un gérant est réputé avoir divulgué la nature et l'étendue d'un intérêt consistant pour lui-même à avoir la qualité de gérant, de responsable ou d'employé de toute société du groupe, et

(b) un avis général donné aux gérants selon lequel un gérant doit être considéré comme détenant un intérêt, de la nature et de l'étendue spécifiés dans l'avis, dans tout contrat, dans lequel une personne ou une catégorie de personnes déterminées détient un intérêt, doit être considéré comme une divulgation du fait que le gérant détient un intérêt dans ce contrat, de la nature et de l'étendue ainsi spécifiés.

#### **21. Conflits d'intérêts nécessitant une autorisation du conseil.**

(1) Les gérants peuvent, sous réserve des conditions de quorum et de vote prévues par les statuts, autoriser toute tâche qui aurait autrement entraîné une violation par un gérant, en vertu des lois régissant les sociétés du Royaume-Uni, de son obligation d'éviter les conflits d'intérêts ("Conflit").

(2) Tout gérant (y compris le gérant concerné) peut proposer que le gérant concerné soit autorisé pour toute tâche faisant l'objet du Conflit. Cette proposition ainsi que toute autorisation donnée par les gérants doivent être effectuées de la même manière que toute autre tâche qui pourrait être proposée aux gérants et décidée par ceux-ci en vertu des dispositions des statuts, sous réserve du fait que le gérant concerné ne sera pas pris en compte dans le quorum pour, et ne votera pas sur, une résolution donnant cette autorisation et qu'en outre, si le nombre des gérants pouvant voter et par conséquent former un quorum est insuffisant, l'article 13(2) s'appliquera.

(3) Lorsque les gérants donnent une autorisation relative à un Conflit:

(a) les conditions de l'autorité seront consignées par écrit (mais l'autorisation produira ses effets, que les conditions de l'autorisation soient ou non ainsi consignées); et

(b) les gérants peuvent révoquer ou modifier une telle autorisation à tout moment, sans que cela n'affecte toutefois les actes accomplis par le gérant concerné avant ladite révocation conformément aux conditions de cette autorisation.

(4) Lorsque les gérants donnent des autorisations relatives à un Conflit ou lorsque l'une des situations référée dans l'article 20(1) ("Situation Autorisée") s'applique:

(a) les gérants peuvent (que ce soit au moment considéré ou ultérieurement) (i) exiger que le gérant concerné soit exclu de la réception d'informations, de la participation aux discussions et / ou de la prise de décisions (que ce soit lors des réunions des gérants ou autres), liées au Conflit ou à la Situation Autorisée, et (ii) imposer au gérant concerné d'autres modalités afin de résoudre le Conflit, qu'il pourrait déterminer;

(b) le gérant concerné sera tenu de se comporter conformément aux conditions imposées par le conseil en ce qui concerne le Conflit ou la Situation Autorisée; et

(c) les gérants peuvent prévoir que, lorsque le gérant concerné obtient (autrement que par sa position en tant que gérant de la société) des informations qui sont confidentielles pour un tiers, le gérant ne sera pas tenu de divulguer ces informations à la société, ou d'utiliser ou de mettre en oeuvre les informations pour les affaires de la société, lorsque cela constituerait une violation de ladite confidentialité.

(5) Un gérant ne sera pas tenu, en raison de ses fonctions ou de la relation fiduciaire ainsi établie, de rendre compte à la société ou aux actionnaires de toute rémunération, profit ou autre avantage réalisé du fait de la détention de tout type d'intérêt dans un Conflit autorisé en vertu du présent article ou dans toute Situation Autorisée, et aucun contrat ne sera susceptible d'être annulé au motif qu'un gérant détiendrait un tel intérêt.

## **22. Les gérants peuvent voter lorsqu'ils ont des intérêts.**

(1) Sous réserve, le cas échéant, de la divulgation conformément au droit applicable ou aux statuts et sous réserve des conditions imposées par les gérants en ce qui concerne un Conflit ou une Situation Autorisée, un gérant aura le droit de voter sur toute affaire dans laquelle il détient un intérêt direct ou indirect, et s'il vote, son vote sera pris en compte, et, qu'il vote ou non, sa présence lors de la réunion sera prise en compte afin de déterminer si le quorum est atteint.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), si une question se pose lors d'une réunion des gérants ou d'un comité des gérants concernant le droit d'un gérant de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du vote ou du quorum, la question peut, avant la clôture de la réunion, être soumise au président dont l'appréciation quant à tout gérant autre que le président, est définitive et sans appel.

(3) Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du vote ou du quorum.

**23. Secrétaire.** Le secrétaire sera nommé par les gérants pour une période et une rémunération définies et aux conditions qu'ils jugent nécessaires. Tout secrétaire ainsi attiré pourra être révoqué par les gérants. Les devoirs, responsabilités et pouvoirs du secrétaire devront être de temps en temps en eux-mêmes de nouveau déterminés par les gérants.

## **24. Enregistrement des décisions à prendre.**

(1) Les gérants doivent s'assurer que la société conserve un enregistrement sous forme écrite pour une période minimum de 10 ans à partir du moment où la décision est enregistrée ou de chaque décision unanime et majoritaire prise par les gérants et de toutes les nominations de gérant ou secrétaire. La société conservera de tels enregistrements aussi bien au siège social de la société se trouvant au Royaume-Uni (sous forme électronique) qu'au lieu de son centre d'administration se trouvant au Luxembourg (sous forme de copie originale papier).

(2) La consignation par écrit de toute réunion des gérants ou de tout comité des gérants (ou toute copie ou tout extrait d'une telle consignation par écrit pourra être produite lors de poursuites judiciaires ou de toute autre manière) sera signée par:

(a) le président de la réunion,

(b) le président de la prochaine réunion qui lui succédera,

(c) le secrétaire ou tout gérant de la société si (quel que soit le cas) si ils ont présents ou participent à la réunion, ou

(d) toute autre présente ou participant à la réunion à qui la commission ou le comité des gérants pourra déléguer ou faire déléguer un tel pouvoir.

## Nomination des gérants

**25. Nombre de gérants.** A moins qu'il n'en soit décidé autrement par une résolution ordinaire, le nombre de gérants ne devrait pas être soumis à un quelconque nombre maximum mais ne devrait pas être inférieur à deux.

**26. Lieux de résidence des gérants.** Une majorité des gérants ne devrait à jamais être résidents du Royaume-Uni ou de la Suisse pour des raisons fiscales.

### 27. Méthodes de nomination des gérants.

(1) Toute personne désireuse d'agir en tant que gérant et qui est autorisée à le faire par la loi peut être nommée au poste de gérant lors d'une résolution ordinaire à condition qu'une telle nomination n'aura pas pour conséquence l'augmentation excessive du nombre total de gérants, que cela n'excédera pas le nombre maximum fixé et qu'il subsistera une majorité de gérants ne résidant pas au Royaume-Uni ou en Suisse pour des raisons fiscales.

(2) Une résolution ordinaire approuvant la nomination d'un gérant devrait spécifier les conditions du mandat du gérant où si les conditions de son mandat peuvent être illimitées.

(3) Dans tout cas où, suite à la mort, à la faillite ou suite à d'autres événements, la société n'aurait plus d'actionnaires ou de gérants, le(s) successeur(s) du dernier associé a (ont) le droit en le consignat par écrit de nommer une ou plusieurs personnes au poste de gérant.

(4) Pour les objets énoncés dans le paragraphe (3), au cas où deux ou plusieurs actionnaires devraient mourir dans des circonstances telles que l'on ne pourrait savoir celui qui est mort en premier, il sera considéré qu'un actionnaire plus jeune a survécu au plus ancien.

### 28. Fin du mandat de nomination d'un gérant.

(1) La société peut à tout moment lors d'une résolution ordinaire remplacer (ad nutum et sans raison) tout gérant avant que ne soit expiré sa période de service.

(2) Sans que cela soit préjudiciable à l'article 28(1), une personne cesse d'être gérant dès:

(a) que cette personne cesse d'être gérant en vertu des dispositions des Lois Applicables aux Sociétés

(b) qu'un avis de faillite est émis contre cette personne

(c) qu'un arrangement est passé avec les créanciers de cette personne et généralement contre paiement des dettes de cette personne;

(d) qu'un médecin enregistré qui traite la personne donne son opinion sous forme écrite à la société faisant état de l'incapacité mentale ou physique de la dite personne à agir en tant que gérant et ceci pour plus de trois mois.

(e) qu'en raison de la santé mentale de la personne, une cour rend un ordre qui empêche totalement ou personnellement cette personne d'exercer tout pouvoir ou droit dont cette personne disposerait autrement;

(f) que la société reçoit une notification de la part du gérant qui annonce qu'il démissionne de son poste et qu'une telle démission a pris effet de manière réglementaire

(g) que cette personne devient résidente du Royaume-Uni ou de la Suisse pour des raisons fiscales (ayant continué de résider en dehors du Royaume-Uni ou de la Suisse pour des raisons fiscales, et pour une période continue depuis sa nomination au poste de gérant), et le résultat de son changement de résidence fait que la majorité requise par l'article 26 n'est plus satisfaite; où

(h) qu'une résolution ordinaire est adoptée et devient effective pour le révoquer conformément à l'article 28(1).

(3) Si un gérant cesse d'être gérant pour une quelconque raison, il devra cesser d'être membre de tout comité ou sous-comité du conseil. Là où un gérant laissera vacant son poste pour les raisons énoncées ci-dessus à l'article 28(2)(g), la société devra aussi vite que possible nommer toute personne désireuse de devenir gérant et qui réside en dehors du Royaume-Uni pour des raisons fiscales afin de combler cette vacance.

### 29. Rémunération des gérants.

(1) Les gérants entreprendront tout service pour la société que ceux-ci auront décidé.

(2) Il a été donné le droit aux gérants de percevoir une telle rémunération ainsi que la société en décidera lors d'une résolution ordinaire:

(a) pour leurs services rendus à la société en tant que gérants; et

(b) pour tout autre service qu'ils rendraient à la société.

(3) Sous réserve de ces statuts, la rémunération d'un gérant peut revêtir toute forme.

(4) A moins que la résolution ordinaire ne détermine autrement la rémunération d'un gérant, la rémunération d'un gérant s'accumule de jour en jour.

(5) Les gérants ne sont pas redevables à la société pour toute rémunération qu'ils percevraient en tant que gérants ou autres fonctionnaires ou employés de la société, de toute société du groupe ou de toute autre personne morale dans laquelle la société a un intérêt et la perception d'un tel bénéfice ne devrait nullement empêcher la personne de devenir gérante de la société.

(6) A condition qu'ils soient autorisés à agir ainsi par la résolution ordinaire, les gérants devraient faire en sorte que la société fournisse des bénéfiques, que cela soit par le paiement d'une pension, d'une indemnité ou de gratifications, ou par capital décès ou indemnité pour maladie ou handicap ou au moyen d'une assurance ou de toute autre manière, pour tout gérant ou ancien gérant qui remplit ou a rempli sa charge ou qui a été employé par la société, pour tout prédécesseur dans les affaires de la société ou avec toute société qui est ou a été une société du groupe et pour tout membre de sa famille (incluant son épouse ou son ancienne épouse) ou toute personne qui dépend ou dépendait de lui, et devraient aussi bien faire en sorte avant qu'un tel gérant ne cesse de remplir sa charge ou cesse son activité de faire en sorte que la société contribue à tout fond et paye des primes pour l'achat et la provision de chaque bénéfice de cette sorte.

### **30. Les dépenses des gérants.**

(1) La société pourra payer toute dépense raisonnable que les gérants auront à faire en relation avec leur présence lors

(a) des réunions de gérants ou de comités de gérants

(b) d'assemblées générales; ou

(c) d'assemblées séparés des détenteurs de toute sorte de parts sociales ou de titres d'obligation de la société ou d'une autre manière en relation avec l'exercice de leur pouvoirs et l'accomplissement de leurs responsabilités en relation avec la société.

(2) Soumis aux Lois Régissant les Sociétés, les gérants auront le pouvoir de contracter des arrangements pour fournir des fonds à un gérant pour faire face aux dépenses encourues ou qu'il encourera dans le but que la société s'est fixé ou dans le but de l'autoriser à réaliser convenablement son devoir en tant que fonctionnaire de la société et éviter qu'il n'ait à encourir lui-même de telles dépenses.

## **Administrateurs alternatifs**

### **31. Nomination et Remplacement d'administrateurs alternatifs.**

(1) Tout gérant (autre qu'un administrateur alternatif) (le «déléguant») pourra nommer à la fonction d'administrateur alternatif ou par procuration tout autre gérant afin

(a) qu'il exerce les pouvoirs d'administrateur; et

(b) afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités d'administrateur.

En relation avec la prise de décision des gérants en l'absence du déléguant alternatif ou par procuration (telle personne connue sous le nom de «administrateur alternatif»).

(2) Toute nomination ou révocation d'un administrateur alternatif ou par procuration doit être effectuée en faisant la demande par écrit, laquelle demande doit être signée par le déléguant ou de toute autre manière soumise à l'approbation des gérants.

(3) La demande doit:

(a) identifier l' administrateur alternatif ou par procuration proposé

(b) en cas de demande de nomination contenir

(i) une confirmation écrite par la personne proposée au poste d'administrateur alternatif ou par procuration qu'il est d'accord pour agir en tant qu'administrateur alternatif ou par procuration en en donnant confirmation: et

(ii) une déclaration confirmant que le déléguant a signé la demande en dehors du Royaume-Uni et de la Suisse.

### **32. Droits et Responsabilités des administrateurs alternatifs.**

(1) Un administrateur alternatif a les mêmes droits en relation avec toute réunion des gérants et toute réunion des comités de gérants desquelles son déléguant est membre ou agit en tant que déléguant de l'administrateur alternatif en relation avec les résolutions écrites des gérants

(2) A l'exception de ce qui sera autrement spécifié par les statuts, les administrateurs alternatifs:

(a) sont jugés dignes d'être administrateurs pour tout objet

(b) sont responsables de leurs propres actes et omissions;

(c) sont sujets aux mêmes restrictions que leur déléguant; et

(d) ne sont pas appropriés pour être des représentant de ou pour leur déléguant

(3) Conformément aux statuts, un gérant qui est également un administrateur alternatif dispose d'un vote supplémentaire en faveur de tout déléguant qui

(a) qui ne participent pas à la réunion pertinente des administrateurs; et

(b) qui aurait été autorisé à le faire si il y avait participé

(4) Un administrateur alternatif n'a aucun titre pour recevoir une quelconque rémunération de la société pour servir en tant qu'administrateur alternatif à l'exception d'une part de rémunération de la fonction d'administrateur alternatif dont l'administrateur fera la demande par écrit auprès de la société.

(5) Dans le but de savoir si le quorum est atteint pour la réunion, les gérants qui ont désigné un autre gérant comme étant leur administrateur alternatif ou leur mandataire pour les représenter à une réunion devraient être autorisés à être

présents à la réunion, à la condition que soient présents à la réunion deux gérants qui n'ont pas désigné d'administrateur alternatif ou de mandataire.

(6) La nomination d'un administrateur alternatif ne devrait pas empêcher un gérant d'assister et de voter en personne à la réunion concernée. Un gérant qui nomme un administrateur alternatif peut révoquer à sa discrétion et à tout moment cette nomination.

(7) Le déléguant d'un administrateur alternatif ne devra diriger le vote de l'administrateur alternatif dans une optique particulière en relation avec toute résolution particulière se trouvant sur l'agenda de la réunion ou de la réunion du comité à laquelle l'administrateur alternatif représente son déléguant.

### **33. Fin de l'administration alternative.**

(1) La nomination d'un administrateur alternatif se termine

(a) lorsque le déléguant de l'administrateur alternatif révoque cette nomination en le consignait par écrit à la société en spécifiant la date de fin.

(b) à la survenue en relation avec l'administrateur alternative de tout évènement qui s'il surviendrait en relation avec l'administrateur alternative résulterait en la cessation de la nomination du déléguant en tant qu'administrateur;

(c) lors du décès du déléguant de l'administrateur alternative; ou

(d) lorsque la nomination du déléguant de l'administrateur alternative cesse de toute autre manière.

## **Partie 3. Parts sociales et Distributions**

### **Parts sociales**

**34. Toutes les parts sociales à payer en intégralité.** Aucune part sociale ne doit être émise en dessous du total de sa valeur nominale et en dessous et toute prime doit être payée à la société en prenant en considération leur émission

### **35. Pouvoirs d'émission de différentes catégories de parts sociales**

(1) Soumis aux statuts et aux provisions des Lois s'appliquant aux Sociétés, mais sans aucun préjudice aux droits attenants à toute part sociale, la société émettra différentes classes de parts sociales avec des droits et restrictions tels qu'une résolution spéciale les déterminera.

(2) La société émettra des parts sociales qui devront être remboursées, ou seront susceptible d'être remboursées au choix de la société ou de l'actionnaire.

(3) Les droits, restrictions, termes et conditions rattachés à toute part sociale publiés conformément au paragraphe (1) ou (2) de cet article devraient être énoncés dans les statuts.

### **36. Paiement de commissions et Souscription aux parts sociales**

(1) La société paiera à toute personne une commission à toute personne en tenant compte qu'elle:

(a) qu'elle souscrit ou accepte de souscrire à des parts sociales; ou

(b) qu'elle se procure ou accepte de se procurer des parts sociales

(2) Chacune de ces commissions peut être payée

(a) en cash, en parts sociales payées intégralement ou sous forme d'autres titres, ou partiellement d'une manière et partiellement d'une autre manière à condition que la répartition des parts sociales soit autorisées par une résolution spéciale; et

(b) sous le respect de souscription conditionnelle et absolue

**37. Exclusion de droits de préemption.** Aucun droit préemptif de souscription énoncé dans les Lois Applicables aux Sociétés ne s'appliquera à la répartition et à la publication de parts sociales par la société.

**38. Absence de caractère contraignant pour la société des intérêts non absolus.** Sauf dans les conditions exigées par la loi, nul ne peut être reconnu par la société comme détenant une quelconque part sociale dans une fiducie, et sauf disposition légale ou statutaire contraire, la société ne doit en aucune façon être liée par, ou reconnaître tout intérêt sur, une part sociale autre que la propriété absolue du détenteur de celle-ci et tous les droits qui s'y attachent. Seules les personnes enregistrées au registre des actionnaires de la société devront être reconnues en tant qu'actionnaires de la société.

### **39. Certificats de parts sociales.**

(1) La société doit délivrer à chaque actionnaire, sans frais, un ou plusieurs certificats se rapportant aux parts sociales que cet actionnaire détient.

(2) Chaque certificat doit spécifier:

(a) le nombre de parts sociales pour lequel il est délivré, et leur catégorie;

(b) la valeur nominale de ces parts sociales;

(c) que les parts sociales sont entièrement libérées; et

(d) tout numéro distinctif qui leur est attribué

(3) Aucun certificat de plus d'une catégorie ne devra être délivré par respect des parts sociales

(4) Si plusieurs personnes sont détenteurs d'une part sociale, un seul certificat peut être délivré pour celle-ci

(5) Les certificats doivent:

(a) comporter le cachet officiel de la société, ou

(b) être exécutés d'une autre façon, conformément aux Lois Applicables aux Sociétés

#### **40. Remplacement des certificats de parts sociales.**

(1) Si un certificat émis au titre des parts sociales d'un actionnaire est:

(a) endommagé ou rendu illisible, ou

(b) déclaré présumé perdu, volé ou détruit, que cet actionnaire est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts sociales.

(2) Un actionnaire exerçant le droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

(a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;

(b) doit renvoyer le certificat qui doit être remplacé à la société s'il est endommagé ou rendu illisible, et

(c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et au paiement de frais raisonnables que les gérants fixent

#### **41. Transferts de parts sociales.**

(1) Conformément aux Lois régissant les Sociétés du Luxembourg, à moins que cela ne soit autrement stipulé par la loi, tout transfert de parts sociales à des personnes qui ne sont pas des actionnaires de la société est soumis à l'approbation des actionnaires représentant au moins 75% du capital en part sociales publié par la compagnie.

(2) Tout transfert de parts sociales doit être enregistré au moyen d'un appareil de transmission sous toute forme usuelle ou sous toute autre forme soumise à l'approbation des gérants, accompli par ou pour le compte du cédant et de l'acquéreur et remis pour consignation à la société.

(3) Aucune taxe ne sera appliquée pour l'enregistrement du moyen de transfert ou de tout autre document en relation ou affectant le titre de toute part sociale.

(4) La société devra conserver tout instrument de transfert qui est répertorié.

(5) Le cédant reste l'actionnaire détenteur de la part sociale envers une tierce partie et la société jusqu'à ce que le nom de l'acquéreur soit inscrit dans le registre des actionnaires en tant que détenteur de cette part sociale.

(6) Les gérants peuvent refuser d'enregistrer le transfert des parts sociales si les conditions requises par le présent article ne sont pas remplies, et si ils agissent de cette manière, l'instrument de transfert doit être retourné à l'acquéreur avec la raison du refus à moins qu'ils ne suspectent que le transfert proposé puisse être frauduleux.

#### **42. Altération du capital de parts sociales.**

(1) La société devrait au moyen d'une résolution spéciale:

(a) augmenter son capital en parts sociales par la création, la répartition et la publication de nouvelles parts sociales.

(b) consolider et diviser tout son capital en parts sociales en des parts sociales de plus larges montants que les parts sociales existantes; puis

(c) puis sous réserve des stipulations concernant les Lois Applicables aux Sociétés, subdiviser ses parts sociales en parts sociales de montants inférieurs et la résolution devrait aussi déterminer qu'entre les parts sociales résultant de la subdivision, une d'entre elles devrait avoir la préférence si on la compare aux autres.

Etant stipulé que toutes les parts sociales dans la société ont la même valeur au même moment.

(2) Puis sous réserve des stipulations concernant les Lois Applicables aux Sociétés, la société réduira par résolution spéciale son capital en parts sociale, tout capital de réserve de rachat et tout solde de prime de parts sociales par tous les moyens. Toute prime de part sociale disponible pourra être distribuée.

#### **43. Achat de parts sociales en nom propre.**

**44. Transmissions de parts sociales.** Puis sous réserve des stipulations concernant les Lois Applicables aux Sociétés, la société pourra acheter ses propres parts sociales.

(1) Si par suite de décès ou de faillite (ou tout autre évènement donnant lieu à une transmission par opération de la loi), un titre de part sociale passe à un successeur, la société devra seulement reconnaître que le successeur détient tout titre relatif à cette part sociale.

(2) Conformément à l'article 44(3), un successeur qui produit des preuves de son droit à détenir les parts sociales telles que les gérants pourront les exiger:

(a) peut sous réserve de ces articles choisir de devenir soit actionnaire détenteur de ces parts sociales ou de les faire transférer à une autre personne; et

(b) sous réserve de ces articles faire engager tout transfert vers une autre personne, il dispose des mêmes droits que l'actionnaire auprès duquel le successeur dérivé avait des droits.

(3) Les successeurs n'ont pas le droit d'assister ou de voter à une réunion générale ou de donner un accord à une résolution écrite proposée ayant rapport avec des parts sociales auxquelles ils ont droit, en raison de l'évènement qui a conduit à la transmission, jusqu'à ce qu'ils deviennent les détenteurs de ces parts sociales.

#### **45. Exercice des droits des successeurs.**

(1) Les successeurs qui désire devenir détenteurs de parts sociales auxquelles ils ont droit doivent le faire savoir à la société sous forme écrite.

(2) Si le successeur désire faire transférer une part sociale à une autre personne, le successeur doit exécuter ce transfert conformément à l'article 41.

(3) Tout transfert réalisé ou exécuté en respectant cet article devra être traité comme s'il avait été fait ou exécuté par la personne auprès de laquelle le successeur a obtenu ses droits sous le respect de cette part sociale et comme si l'évènement qui a donné lieu à la transmission n'a jamais eu lieu

**46. Successeurs liés par les avis préalables.** Si un avis est donné à un actionnaire sur des parts sociales et qu'un successeur (ou toute personne désignée en vertu de l'article 44(2) a droit à ces parts sociales, le successeur (et toute personne désignée en vertu de l'article 44(2) est lié par l'avis si celui-ci a été donné à l'actionnaire avant que le nom du successeur n'ait été inscrit dans le registre des actionnaires.

### **Dividendes et autres distributions**

#### **47. Réserve légale et Dividendes annuels.**

(1) Le solde créditeur des profits réalisés par la société et la balance des pertes après déduction des frais, coûts, des amortissements, des charges et autres provisions représentent le «profit net» de la société

(2) Chaque année conformément aux Lois régissant les Sociétés du Luxembourg, 5% du profit net sera transféré dans une réserve statutaire. La déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve statutaire se monte à 1/10 de la valeur nominale du capital publié en parts sociales de la société, mais redeviendra obligatoire si (et aussi longtemps que) le montant de la réserve statutaire tombe en dessous de 1/10.

(3) Conformément aux Lois Applicables aux Sociétés, la société devra décider par résolution ordinaire de déclarer un dividende de telle sorte que toute ou une partie d'excès du profit net de la société soit redistribué aux actionnaires de manière proportionnelle aux parts sociales qu'ils détiennent, ou peut décider à l'alternative que toute ou chaque partie d'un tel excès continue d'être reportée ou transférée sur un compte de réserve extraordinaire.

**48. Dividendes intermédiaires.** Nonobstant article 47(3), la société pourra de temps en temps par résolution ordinaire de décider de déclarer des dividendes intérimaires avant la fin de l'année financière en cours, sur la base d'un bilan intermédiaire des comptes préparé par le conseil des gérants montrant que les fonds sont en suffisance pour procéder à une distribution, étant compris que le montant à distribuer ne devra pas excéder ce qui est permis de distribuer en accord avec les Lois Applicables aux Sociétés.

#### **49. Procédure pour déclarer les dividendes.**

(1) Un dividende ne doit pas être déclaré par la société jusqu'à ce que les gérants en fait la recommandation ainsi que son montant. Un tel dividende ne doit pas excéder le montant recommandé par les gérants.

(2) A moins que la résolution des actionnaires ne déclare un dividende ou les conditions auxquelles les parts sociales sont publiées, ne spécifie autre chose, le dividende doit être de préférence payé à chaque actionnaire détenteur de parts sociales dans sa classe en respect de laquelle le dividende est payé à la date de résolution ou de décision de le payer, mais si toute part sociale est publiée selon des termes stipulant qu'elle prévaudra pour les dividendes à partir d'une date particulière, cette part sociale prévaudra pour les dividendes de manière concordante.

(3) Si le capital de part social de la société est divisé en différentes classes, aucun dividende ne sera payé sur les parts sociales portées en différé ou sur des droits non préférentiels si au moment du paiement, tout dividende préférentiel est arriéré.

#### **50. Paiement de dividendes ou autres distributions.**

(1) Là où un dividende ou autre somme qui est une distribution est payable conformément à une part sociale, il doit être payé au moyen d'une ou plusieurs suivantes solutions:

(a) transfert à une banque ou au compte d'une société coopérative de construction immobilière et ceci spécifié par la personne qui reçoit la distribution soit sous forme écrite ou alors comme les gérants en décideront autrement.

(b) envoyer un chèque endossable par la personne récipiendaire à la personne récipiendaire par la poste à son adresse enregistrée ( si la personne récipiendaire est un ou l'actionnaire en relation avec une part sociale), ou (dans tout autre cas) à une adresse spécifiée par la personne récipiendaire soit par écrit ou alors comme les gérants en décideront autrement

(c) envoyer un chèque endossable à une telle personne par la poste à une telle personne à une telle adresse comme la personne récipiendaire l'a spécifié soit par écrit ou comme les gérants en décideront autrement; ou

(d) tout autre moyen de paiement lorsque les gérants seront d'accord avec la personne récipiendaire soit sous forme écrite ou par tout autre moyen dont auront décidé les gérants.

(2) Dans les statuts, «le bénéficiaire» signifie concernant une part sociale au bénéfice de laquelle un dividende ou une autre somme est payable:

- (a) l'actionnaire de cette part sociale;
- (b) si la part sociale est détenue par deux ou plusieurs détenteurs, quelque soit celui d'entre eux qui est nommé en premier sur le registre des actionnaires; ou
- (c) si l'actionnaire n'a plus le droit à cette part sociale pour raison de décès ou autrement par l'effet de la loi, le successeur.

**51. Aucun intérêt sur les distributions.** La société ne paiera pas d'intérêt sur tout dividende ou tout autre somme payable sous respect d'une part sociale à moins qu'il n'en soit décidé autrement:

- (a) les termes sur lesquels la part sociale a été émise
- (b) Les clauses d'un autre accord entre l'actionnaire de cette part sociale et la société.

**52. Distributions non réclamées.**

(1) Tous les dividendes et toutes autres sommes qui sont:

- (a) payables sous le respect des parts sociales; et
- (b) qui sont restés non réclamés après avoir été déclarés ou qu'ils soient devenus payables devraient être investis ou utilisés différemment par les gérants à des fins de bénéfices pour la société jusqu'à ce qu'ils soient réclamés.

(2) Le paiement de tout dividende de ce type ou de toute somme sur un compte séparé ne fait pas de la société sous son respect un dépositaire

Si

- (a) douze années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme devait être payée; puis
- (b) que la personne récipiendaire ne l'a pas réclamé que la personne récipiendaire n'est plus autorisée à toucher ce dividende ou toute autre somme qui cesse d'être due par la société.

**53. Distributions qui ne sont pas en argent.**

(1) Conformément aux termes d'édition de la part sociale concernée, la société devra par une résolution ordinaire et sur la recommandation de ses gérants, décider de payer toute ou une partie d'un dividende ou de toute autre distribution payable sous le respect d'une part sociale par le transfert de capitaux de valeur équivalente qui ne sont pas en espèce (incluant les parts sociales ou d'autres titres dans toute société).

(2) Afin de pouvoir réaliser une distribution qui ne soit pas en numéraire, les gérants contracteront tout type d'arrangement qu'ils jugeront appropriés, y compris

- (a) la détermination de la valeur de tous les capitaux;
- (b) le paiement en cash de toute personne récipiendaire sur la base de cette valeur dans le but d'accorder les droits concernant les bénéficiaires: puis
- (c) investir tous les capitaux chez des curateurs.

**54. Renonciation aux distributions.** Les bénéficiaires de distribution renonceront à leurs droits d'obtention d'un dividende ou de toute autre distribution payable en respect d'une part sociale en donnant la confirmation par écrit à ce sujet, mais si:

- (a) cette part sociale est détenue par plus d'un actionnaire, ou
- (b) que plus d'une personne est en droit de réclamer cette part sociale, que cela soit suite au décès ou à la faillite de un ou plusieurs détenteurs communs, ou d'une toute autre manière,

La mention écrite ne sera effective jusqu'à ce qu'elle soit formellement exprimée et signée par les détenteurs et personnes autorisées de toute autre manière à disposer de cette part sociale.

**55. Distribution en espèces et Liquidation.** Conformément aux Lois Applicables aux Sociétés, si la société est liquidée, le liquidateur devra avec l'approbation d'une résolution spéciale de la société et de toute autre approbation requise par la loi, diviser entre les actionnaires en espèces toute ou une partie des capitaux de la société et devra à cet effet établir la valeur de tous les capitaux et déterminer comment la division peut être entreprise entre les actionnaires ou les différents rangs d'actionnaires. Le liquidateur peut avec une semblable approbation investir les capitaux chez des curateurs sur de tels dépôts au bénéfice des actionnaires comme si il le déterminait avec une semblable approbation, mais aucun actionnaire ne devra être contraint à accepter tout capital sur lequel se trouve une obligation.

### Capitalisation des profits

**56. Autorisation de capitaliser et d'appropriation des sommes capitalisées.**

(1) Conformément aux Lois Applicables aux Sociétés et aux statuts, la société peut sur la recommandation du conseil des gérants faire passer une résolution ordinaire (à moins qu'il ne soit requis autre chose par les Lois Applicables aux Sociétés) afin de:

- (a) décider de capitaliser tous les profits de cette société (qu'ils soient ou ne soient pas disponibles pour la distribution et excluant toute part de ces profits qui doit être attribuée à la réserve légale de la société en accord avec les Lois

Applicables aux Sociétés) qui ne sont pas requis pour payer un dividende préférentiel ou toute somme se trouvant au crédit des réserves ou fonds de la société, incluant sans être limités au compte des primes de parts sociales la réserve de rachat du capital, la réserve de fusion ou la réserve de réévaluation mais excluant la réserve légale de la société; et

(b) de s'approprier toute somme qu'ils décident ainsi de capitaliser (une "somme capitalisée") pour les personnes qui auraient été autorisées à la recevoir si cela avait été distribué sous firme d'un dividende (les «personnes autorisées») et dans les mêmes proportions.

(2) Les sommes capitalisées doivent être versées

(a) À la demande des personnes autorisées; et

(b) dans les mêmes proportions que si un dividende leur avait été distribué

(3) Toute somme capitalisée sera versée en payant de nouvelles parts sociales d'un montant nominal égal à la somme capitalisée, qui sont alors réparties et créditées comme étant totalement payés aux personnes ayant droit ou comme ils indiqueraient de le faire.

(4) Une somme capitalisée qui appropriée à partir des profits, disponible pour la distribution pourra être versée en payant de nouveaux titres d'obligation de la sociétés qui sont alors répartis et crédités comme étant totalement payés aux personnes ayant droit ou comme ils indiqueraient de le faire.

(5) Conformément aux statuts les gérants peuvent

(a) verser les sommes capitalisées en accord avec les paragraphes (3) et

(4) d'une manière et partiellement d'une autre.

(b) contracter des arrangements qu'ils jugent appropriés pour être en accord avec les parts sociales ou les titres d'obligations qui commencent à être distribués en fractions conformément à cet article (incluant la publication des certificats fractionnés ou la réalisation des paiements en cash); et

(c) autoriser toute personne à contracter un accord avec la société au nom de toutes les personnes ayant droit qui les engage en respect de la répartition des parts sociales et des titres d'obligation envers eux dans ce statut

#### **Partie 4. Prise de décision par les actionnaires Organisation d'assemblées générales**

##### **57. Convocation d'assemblées générales.**

(1) Les gérants pourront convoquer des assemblées générales et sur demande des actionnaires de détenir des droits de vote sous respect de l'édition d'au moins 5% du capital de parts sociales de la société, devraient immédiatement convenir d'une assemblée générale en accord avec les Lois Applicables aux Sociétés.

(2) Toutes les assemblées générales devront se tenir au Luxembourg. Chaque assemblée générale de la société durant laquelle des résolutions spéciales doivent être proposées autre que l'assemblée générale annuelle devrait être nommée assemblée générale extraordinaire. Toute réunion générale durant laquelle aucune résolution spéciale n'est proposée (et qui n'est pas une réunion générale annuelle) devra être appelée assemblée générale ordinaire. Le conseil conviendra d'une réunion générale extraordinaire ou ordinaire lorsqu'ils le jugera nécessaire.

(3) Au cas où et aussi longtemps que la compagnie compte plus de 25 actionnaires, une réunion générale annuelle se tiendra le troisième jeudi de mai à 13 heures au Luxembourg chaque année. Autres que les références citées dans l'article 57 (2) concernant ces réunions générales extraordinaires, il faudra inclure dans ces statuts les réunions générales annuelles durant lesquelles il faudra proposer des résolutions spéciales et les références aux réunions générales ordinaires.

##### **58. Avis de réunion générale.**

(1) Toutes les réunions générales devront être convoquées au moins par un avis de 14 jours francs mais une assemblée générale peut être convoquée par un avis plus court si il en est ainsi convenu par les actionnaires qui ont le droit d'assister et de voter lors de cette assemblée.

(2) L'avis précisera l'heure et le lieu de réunion et l'agenda et la nature générale des affaires qui seront en transaction. L'avis convenant d'une assemblée générale extraordinaire devra également, dans la mesure nécessaire requise par les lois Applicables aux Sociétés, indiquer tous les amendements proposés à des statuts et le texte de ses amendements.

(3) L'avis de chaque assemblée générale devra être donné à tous les membres autres que ceux qui ne sont pas conformément aux provisions de ces statuts autorisés à recevoir de tels avis de la part de la société et également à tous les auditeurs ou si il y en a plus d'un, à chacun d'entre eux. Soumise aux Lois Applicables dans les sociétés, l'omission accidentelle d'un avis de réunion à ou la non réception de cet avis de réunion par toute personne ayant droit de recevoir l'avis de réunion ne devrait pas invalider les délibérations lors de cette réunion.

##### **59. Délibérations lors des assemblées générales.**

(1) Aucune affaire ne sera sujette à transaction durant toute assemblée à moins que le quorum ne soit atteint. Concernant tous les sujets dans les statuts à condition qu'il n'y ait pas qu'un seul actionnaire dans la société

(a) une assemblée générale ordinaire de la société ou des détenteurs de toutes catégories de parts sociales sera valide et effective concernant tous les sujets si au moins deux actionnaires de la société représentant ensemble plus de 50% du capital publié en parts sociales sont présents en personnes ou par procuration; et

(b) une assemblée générale extraordinaire de la société ou des détenteurs de toutes catégories de parts sociales sera valide et effective concernant tous les sujets si une majorité du nombre d'actionnaires représentant ensemble 75% ou plus du capital publié en parts sociales sont présents en personnes ou par procuration.

(2) Si et aussi longtemps que la société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire ou le mandataire de cet actionnaire ou là où cet actionnaire représente une corporation, son représentant corporatif légalement autorisé peut constituer le quorum à toute réunion générale de la société ou des détenteurs de toutes catégories de parts sociales.

(3) Si un tel quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure de départ de la réunion ou si au cours d'une réunion le quorum n'est plus atteint, les réunions devront être dissoutes. Le conseil devra convenir d'une nouvelle date de réunion par un avis conformément aux conditions stipulées dans l'article 58. Lors de la nouvelle réunion s'appliquera ce qui est convenu dans les articles 59(1) et 59(2).

(4) Un gérant devra en dépit qu'il ne soit pas un actionnaire être autorisé à assister et parler lors de toute assemblée générale et lors de toute réunion séparée des détenteurs de toutes catégories de parts sociales dans la société.

#### **60. Président, Bureau et Notaire**

(1) Le Président, si il y en a un, du conseil des gérants ou en son absence, un autre gérant nommé par les gérants peut présider en qualité de président de l'assemblée générale, mais si ni le président, ni un tel autre gérant se trouve sur place dans les dix minutes suivant le début de l'heure enregistrer pour tenir la réunion et ne veut agir, les gérants présents éliront un de leur membre pour être président et, si un seul gérant est présent et qu'il accepte d'agir, il sera le président. Si aucun gérant ne désire agir en tant que président ou si aucun gérant n'est présent dans les dix minutes enregistrées après le départ de la réunion, les actionnaires présents et en droit de voter peuvent choisir un de leur membre comme président. La personne présidant une réunion conformément à ce statut est référencé en tant que «le président de la réunion»

(2) Tant que et aussi longtemps que la société n'a qu'un seul actionnaire, lors de chaque réunion générale de la société, un bureau composé d'un président de la réunion générale, un secrétaire de la réunion et de un ou plusieurs scrutateurs (comme cela est demandé et requis par le président de la réunion) sera nommé. Le secrétaire devra agir en tant que secrétaire lors de toute réunion générale jusqu'à ce que soit nommé une autre personne par le président.

(3) Si cela est requis par les Lois Applicables au Luxembourg, les réunions générales extraordinaires devront être tenues devant un notaire approprié et les minutes seront consignées dans un acte notarié. Le notaire sera présent pour la durée complète de la réunion générale extraordinaire, et si cela est requis, il signera avec le bureau, si il y en a un, les minutes de la réunion générale extraordinaire.

#### **61. Ajournement et Suspension**

(1) Le président peut à tout moment suspendre toute réunion pour la remettre à une date ultérieure ou dans un autre lieu. En supplément, le président peut à tout moment avec le consentement de toute réunion dans laquelle le quorum est atteint (et devrait si cela vient de la réunion) ajourner la réunion soit sine die ou à un autre moment ou dans un autre lieu

(2) Lorsqu'une réunion est ajournée sine die, l'heure et l'endroit pour la réunion ajournée sera fixé par le conseil. Aucune affaire ne sera sujette à transaction lors d'une réunion suspendue ou ajournée en dehors des affaires qui auraient été probablement soumises à transaction lors de la réunion si la suspension ou l'ajournement n'avait pas eu lieu.

(3) Lorsqu'une réunion est suspendue ou ajournée pour plus de 24 heures, 8 jours francs devront au minimum être donnés pour spécifier l'heure et l'endroit de la réunion suspendue ou ajournée et la nature générale des affaires qui seront traitées.

### **Vote lors des assemblées générales**

#### **62. Adoption de résolutions.**

(1) Toutes les résolutions devront être adoptées par les actionnaires représentant plus que la moitié du capital de la société en parts sociales publiées

(2) Une résolution spéciale devrait être approuvée par une majorité en nombre des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital publié en parts sociales de la société jusqu'à ce qu'une majorité supérieure soit requise par les Lois Applicables aux Sociétés. Si cela est requis par les Lois régissant les sociétés du Luxembourg, une résolution spéciale devra être adoptée devant un notaire approprié et les minutes concernant l'adoption d'une telle résolution seront enregistrées dans un document notarial.

(3) Toute résolution devrait alors également être proposée aux actionnaires (ou toute catégorie d'actionnaires) sous forme écrite par les gérants de la société (une «résolution écrite»). Le conseil doit envoyer ou soumettre une copie de la résolution proposée par écrit à chaque actionnaire ayant droit de voter sur une résolution au moment où elle est envoyée et soumise. Le conseil doit ainsi procéder en envoyant des copies de la résolution écrite sous forme de copie papier au même moment (dans la mesure où cela est raisonnablement praticable à tous les actionnaires éligibles), sous forme électronique ou au moyen d'un site web ou en donnant en personne à chaque membre éligible une copie de la résolution là où il est pratique d'agir ainsi. La copie de la résolution doit être accompagnée d'une déclaration informant l'actionnaire sur la manière de signifier (i) son accord avec cette résolution et (ii) et la date à laquelle elle doit être adoptée si elle ne devient pas caduque.

(4) Une résolution écrite de la société prend effet comme si elle avait été passée par la société lors d'une assemblée générale ou lors d'une réunion d'une catégorie d'actionnaires de la compagnie. Une résolution visant à révoquer un gérant ou un commissaire avant l'expiration de son mandat ou office ne devrait pas être adoptée sous forme de résolution écrite.

### **63. Déroulement des votes par voie des urnes.**

(1) Lors de toute réunion générale toutes les résolutions substantives soumises au vote de la réunion doit se passer par la voie des urnes, et toutes les autres résolutions substantives soumises au vote de la réunion doit se faire par le mode de scrutin à main levée, à moins que (avant ou pendant la déclaration du résultat par mode de scrutin à main levée) soit expressément demander un vote à bulletin secret. Un vote à bulletin secret peut être demandé:

(a) par le président de la réunion;

(b) au moins cinq actionnaires présents en personne ou représentés par leurs mandataires et qui ont le droit de voter cette résolution;

(c) tout actionnaire ou tous les actionnaires présents en personne ou représentés par leur mandataire et représentant au total pas moins de 1/10 des droits de vote totaux de tous les membres ayant le droit de voter sur la résolution; ou

(d) tout actionnaire ou tous les actionnaires présents en personne ou représentés par leur mandataire et détenant des parts sociales leur conférant un droit d'assister et de voter à la réunion dont la valeur nominale du montant des parts sociales est égale à un montant qui ne va pas en dessous de 1/10 de la valeur nominale totale de toutes les parts sociales conférant ce droit d'assister et de voter à cette réunion.

Aux fins du présent article:

(e) «Résolutions non contraignantes» sont toutes les résolutions de la société qui ne sont pas appelées Autres Résolutions; et

(f) “ Autres Résolutions” sont toutes les résolutions mises à l'ordre du jour lors d'une réunion générale de la société dont la nature de procédure est de minime importance, incluant sans limitation toute résolution visant à corriger une erreur évidente dans une Résolution non contraignante ou toute résolution devant être ajournée.

(2) A moins qu'un vote à bulletin secret ne soit demandé et que la demande ne soit pas rejetée, une déclaration du président de la réunion indiquant qu'une Autre Résolution votée à main levée a eu lieu et ceci à l'unanimité ou votée par une majorité particulière ou pas ou indiquant que le vote est perdu sans pouvoir apporter de preuve quand au nombre ou à la proportion des votes enregistrés contre cette résolution.

(3) La demande relative à un vote à bulletin secret, avant que ne soit choisit la voie des urnes, peut être rétractée mais seulement avec le consentement du président et une telle demande de rétractation ne peut être prise pour faire invalider les résultats d'un vote à main levée déclaré bien avant cette demande.

(4) Un vote à bulletin secret aura lieu lorsque le président l'ordonnera et il pourra nommer les scrutateurs ( qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires). Le résultat du vote à bulletin secret devra être la résolution de la réunion au cours de laquelle il a été demandé.

### **64. Votes des actionnaires.**

(1) Lors d'une assemblée générale, mais conformément à tous les droits ou restrictions rattachés à toutes les parts sociales, en levant la chaque actionnaire (étant un individu) montre qu'il est présent ou( étant une corporation) qu'il est représenté par un représentant dûment autorisé et chaque mandataire pour chaque actionnaire ( sans tenir compte du nombre ou des actions des actionnaires pour lesquels il est un actionnaire) devra bénéficier d'un vote pour chaque part sociale à laquelle il est actionnaire.

(2) En cas de présence de codétenteurs, le vote du codétenteur aîné qui tend son bulletin de vote, qu'il soit en personne ou représenté par un mandataire, sera accepter à l'exclusion des votes des autres codétenteurs. Le droit d'aînesse sera déterminé par l'ordre dans lequel les noms des codétenteurs apparaissent dans le registre des actionnaires.

(3) Un actionnaire en respect duquel un ordre a été rendu par toute cour faisant juridiction ( que cela soit au Royaume-Uni , au Luxembourg ou ailleurs) pour des raisons de troubles mentaux pourra voter que cela soit à main levée ou par voie de scrutin grâce à son administrateur, son curateur ou toute autre personne autorisée à cela par la cour et un tel administrateur, curateur ou autre personne pourra voter à bulletin secret, voter comme mandataire. Les gérants agissant sous l'autorité de la personne réclamant d'exercer son droit de vote doivent apporter la preuve satisfaisante qu'ils vont effectuer ce vote en la déposant à l'office ou à toute autre endroit qui sera spécifié conformément avec les statuts relatifs au dépôt d'instruments de procuration, et pas à moins de 48 heures avant la nomination pour la tenue de la réunion qui peut être ajournée ou suspendue, à laquelle le droit de vote doit être exercé, ou à défaut le droit de vote ne pourra pas être exercé.

(4) Aucune objection ne pourra être soulevée quant à la qualification de tout votant à l'exception de la réunion ou de la réunion ajournée ou suspendue lors de laquelle le vote de recours est mis en évidence, et tout vote qui n'est pas rejeté lors de la réunion sera valide. Toute objection qui est faite en temps voulu devra être référée au président dont la décision sera finale et définitive.

(5) Les votes à scrutin secret pourront être remis soit personnellement ou par un mandataire. Un actionnaire pourra nommer plus d'un mandataire pour participer au même évènement.

### 65. Contenu des procurations.

- (1) La validité des procurations ne sera constituée que sous forme écrite (une «procuration») qui:
  - (a) fait état du nom et de l'adresse de l'actionnaire
  - (b) identifie la personne nommée comme étant le mandataire de l'actionnaire et la réunion générale en vertu de laquelle la personne est nommée
  - (c) prévoit l'agenda de la réunion générale pour laquelle cette personne est nommée
  - (d) est signée par ou pour le compte de l'actionnaire nommant son mandataire; et
  - (e) est remise à la société en accord avec les statuts et toute instruction contenue dans l'avis de réunion générale (ou réunion ajournée) à laquelle ils se réfèrent
- (2) La société pourra exiger que les procurations soient remises sous un format particulier, et pourra en spécifier différents formats pour diverses applications.
- (3) Les procurations devront spécifier comment devra voter le mandataire nommé ( ou alors que le mandataire devra s'abstenir de voter) sur une ou plusieurs résolutions.
- (4) A moins qu'une procuration ne spécifie autre chose, il faudra considérer qu'elle
  - (a) autorise la personne nommée aussi bien à faire usage de sa liberté d'appréciation en tant que mandataire que sur la manière de voter sur toute résolution subordonnée ou procédurière; et
  - (b) nomme cette personne en qualité de mandataire en lien avec tout ajournement de la réunion générale à laquelle il est aussi bien fait mention qu'à la réunion en elle-même.

### 66. Remise de procurations.

- (1) Une personne qui est endroit d'assister, de prendre la parole et de voter (soit en levant la main ou par la voie des urnes) lors d'une réunion générale conserve son titre en vertu de la réunion ou de tout ajournement de cette dernière, quoiqu'une procuration valide ait été délivrée à la société par ou sur l'ordre de cette personne.
- (2) Une nomination faite au moyen d'une procuration peut être révoquée en transmettant à la société une confirmation écrite par ou au nom de cette personne auprès de laquelle et au nom de laquelle la procuration a été délivrée.
- (3) La révocation de la nomination d'un mandataire ne prend effet que si sa mention est remise avant le début de la réunion ou réunion ajournée à laquelle elle se réfère.
- (4) Les gérants pourront exiger que soit produite toute preuve qu'ils pourront juger nécessaire afin de déterminer la validité de toute procuration.

### 67. Amendements aux résolutions.

- (1) Une résolution ordinaire pouvant être proposée lors d'une réunion ordinaire pourra être sujette à amendement si:
  - (a) une preuve écrite de l'amendement proposé est remise à la société par une personne ayant le droit de voter à la réunion générale, laquelle ne doit pas être proposée à moins de 48 heures avant la mise en place de la réunion ( ou beaucoup plus tard si le président de la réunion en décide ainsi); et
  - (b) Que l'amendement proposé ne semble pas à l'opinion du président de la réunion nuire matériellement au but de cette résolution
- (2) Une résolution spéciale qui doit être proposée lors d'une assemblée générale peut être soumise à amendement par une résolution ordinaire si
  - (a) le président de la réunion propose l'amendement lors de la réunion générale durant laquelle cette dernière doit être proposée
  - (b) que l'amendement n'outrepasse pas ce qui est nécessaire afin de corriger des erreurs grammaticales ou immatérielles.
- (3) Si le président de la réunion, en toute bonne foi, décide à tort que l'amendement à une résolution n'est pas à l'ordre du jour, son erreur n'invalidera pas le vote relatif à cette résolution

**68. Catégories de réunion.** Les dispositions prévues par les statuts en relation avec les assemblées générales seront mises en oeuvre avec toutes modifications nécessaires aux fins de toutes les réunions générales séparées des détenteurs de catégories de parts sociales. A cette fin, une assemblée générale à laquelle aucun actionnaire détenteur de parts sociales autre qu'une part sociale ordinaire ayant droit en qualité d'actionnaire de participer ou de voter peut ainsi constituer une réunion générale séparée des détenteurs de parts sociales ordinaires.

### 69. Enregistrement des réunions générales.

- (1) La société pourra conserver un enregistrement des comptes-rendus aussi bien au siège social basé au Royaume-Uni (sous forme de copies électroniques) qu'au lieu de son administration centrale se trouvant au Luxembourg (sous forme de copie originale papier).
- (2) Concernant les réunions générales ordinaires, les minutes devront être signées par le bureau si tout, et/ou les actionnaire(s) sont présents à la réunion. En cas de réunion générale extraordinaire ou générale annuelle, les minutes devront être signées par le (les) actionnaires présents au bureau, s'il en existe un, et là où elles seraient requises au

Luxembourg, signées par un notaire. Une fois signées par l' (les) actionnaire(s) présents à la réunion et par le bureau, elles constituent là où elles s'appliqueraient une preuve d'enregistrement lors de la réunion générale

(3) Les gérants et le secrétaire de la société sont également autorisés à titre individuel à certifier à toute fin les copies des minutes de toutes les réunions générales

## **Partie 5. Arrangements administratifs**

### **70. Représentants de la société.**

(1) Toute personne morale publique qui est un actionnaire de la société peut par une résolution des gérants ou une autre personne administrative autoriser une telle personne qu'ils jugeront appropriée à le représenter à sa place lors de toute réunion générale. La personne pourvue d'une telle autorisation sera en droit d'exercer les mêmes pouvoirs à la demande d'une telle personne morale que cette dernière pourrait exercer si elle était un actionnaire ordinaire de cette société et une telle personne morale pourra aux fins de ces statuts être jugée digne de sa présence en personne lors de ces réunions, si il se trouve bien une personne autorisée à y être.

(2) Là où une personne est autorisée à représenter une personne morale lors d'une réunion ordinaire, les gérants ou président de l'assemblée peuvent exiger qu'il présente one copie certifiée de la résolution ou de toute autre autorité dont il va obtenu le pouvoir.

### **71. Moyens de communications utilisés.**

(1) Tout avis qui doit être envoyé à ou par toute personne conformément aux statuts (autre qu'une convocation d'appel à une réunion des gérants) doit être envoyé sous forme écrite à une adresse pour la période prise en, compte dans le but de remettre cet avis à la personne concernée.

(2) A moins qu'il n'en soit autrement spécifié par les Lois Applicable aux Sociétés, tout avis ou autre document devrait être signifié ou envoyé ou mis à disposition de tout actionnaire par la société soit en lui remettant personnellement soit en l'envoyant par la poste à son adresse enregistrée, ou en le remettant à l'adresse remise à l'actionnaire, ou si cela est approprié, par des moyens électroniques à l'adresse indiquée par l'actionnaire ayant des intérêts avec la société à cette fin ou au moyen d'une publication sur un site web en accord avec les Lois régissant les Sociétés du Royaume-Uni ou par tout autre moyen légal sous forme écrite à l'actionnaire concerné.

(3) Au cas où il se trouverait des codétenteurs d'une part sociale, les services, l'envoi ou la remise de tout avis ou de tout autre document à un ou à tous les co-détenteurs serait considéré comme un service suffisant. Un actionnaire présent soit en personne ou représenté par son mandataire à toute réunion de la société ou des détenteurs de toutes catégories de parts sociales dans la société sera censé avoir reçu l'avis de réunion et si cela est requis des motifs d'appel à réunion. Toute personne nouvellement autorisée à acquérir une part sociale sera liée par tout avis en respect de cette part sociale qui avant que son nom soit consigné sur le registre des actionnaires a été dûment conférée à une personne dont son titre est issu.

(4) Sous réserve de ces statuts, tout avis ou document qui doit être envoyé ou fourni à un gérant en relation avec les prises de décisions des gérants doit également être envoyé ou fourni par les moyens requis par le gérant pour l'envoi ou la fourniture de tels avis ou documents pour la période en cours

(5) Un gérant devra être d'accord avec la société sur le fait que les avis ou documents envoyés au gérant selon un mode particulier seront envoyés de préférence dans un laps de temps spécifié et ceci durant une période inférieur à 48 heures.

### **72. Quand l'avis ou tout autre communication sont censés avoir été envoyés.**

(1) Tout avis, document ou information envoyé ou fourni par la société aux actionnaires ou chacun d'entre eux

(a) par la poste, ces documents seront censés avoir été reçu 24 heures après que l'enveloppe contenant l'avis, le document, ou information ait été posté à moins qu'il n'ait été envoyé par un service postal de second ordre, ou alors il n'existe qu'un seul service postal, ou envoyé par courrier postal aérien en dehors du Royaume-Uni, dans lequel cas ces documents seront censés avoir été reçu 48 heures après leur envoi. Une enveloppe correctement libellée, prépayée et postée constitue une preuve évidente d'envoi de l'avis, du document ou de l'information;

(b) en étant déposée à l'adresse enregistrée par l'actionnaire, ou à l' adresse postale telle qu'il l'a notifié à la société dans le but de recevoir les communications de cette dernière, cette enveloppe sera censée avoir été reçue lors du jour de son dépôt;

(c) par des moyens électroniques, l'information sera censée avoir été reçue 24 heures après son envoi. L'envoi à une adresse électronique mentionnée par l'actionnaire constitue une preuve évidente d'envoi de l'avis, du document ou de l'information à des fins de réception des communications de la société;

(d) En le rendant accessible sur un site web cette information sera censée avoir été reçue à la date à laquelle elle a été rendue accessible sue le site web conformément à ce statut, ou en cas de retard, uniquement à la date à laquelle elle a été seulement rendue accessible.

**73. Signature au nom de la société.** Deux gérants individuels peuvent signer ensemble au nom de la société tout document ou instrument et cette (ces) signature(s) constituera (constitueront) une obligation pour la société.

**74. Aucun droit d'inspecter les comptes ou tout autre enregistrement.** Mis à part ce qui a été prévu par la loi ou autorisé par les gérants ou une résolution ordinaire de la société, aucune personne ne dispose du droit de faire des investigations dans les comptes, tout enregistrement ou document relatifs à la société tout simplement en vertu du fait qu'il soit un actionnaire

**75. Prestation envers les employés lors de la cessation des affaires.** Les gérants pourront décider de verser des prestations au bénéficiaires des personnes actuellement ou autrefois employées par la société ou à chacune de ces sociétés affiliées (autre qu'un gérant ou un ancien gérant ou un gérant de fait) en relation avec la cessation ou le transfert de toute personne relative à l'ensemble ou à une partie de l'entreprise de la société ou sa société affiliée.

### Rémunération pour les gérants et Assurance

#### 76. Rémunération.

(1) Conformément au paragraphe 0 et les Lois Applicables aux Sociétés, un gérant important doit être indemnisé sans toucher aux valeurs de la société contre

(a) en prévision de toute responsabilité de ce gérant en relation avec toute négligence, manquement, violation du devoir ou abus de confiance en relation avec la société ou une société actionnaire;

(b) en prévision de toute responsabilité de ce gérant en relation avec les activités de la société et société actionnaire quant sa capacité en tant qu'homme de confiance à prétendre à une mesure d'indemnisation professionnelle; ou

(c) ou toute autre responsabilité due à ce gérant lorsqu'il était fonctionnaire de la société ou d'une société affiliée.

(2) La société devra trouver des fonds pour les dépenses d'un gérant approprié dans les buts autorisés en vertu des Lois Applicables aux Sociétés et devrait entreprendre toute chose pour faire en sorte que le gérant n'ait pas à régler de telles dépenses comme cela est stipulé dans les Lois Applicables aux Sociétés.

(3) Aucun gérant approprié ne sera redevable à la société ou aux actionnaires de tout bénéfice perçu conformément à ce statut et la perception d'un tel bénéfice ne devrait en aucun cas démettre quelqu'un de ses fonctions ou l'empêcher de devenir gérant de la société

(4) Ce statut n'autorise aucune indemnisation qui serait prohibée ou rendue invalide en vertu des Lois Applicables sur les Sociétés ou en vertu d'une autre loi.

**77. Assurance.** Les gérants peuvent décider de contracter ou maintenir une assurance aux frais de la société au bénéfice de tout gérant approprié sous respect de toute perte conséquent.

#### 78. Définitions complémentaires.

(1) Dans les articles 76 et 77

(a) les sociétés sont actionnaires si une des filiales de l'autre société ou toutes les deux sont des filiales de la même personne morale publique

(b) un «gérant relevant» signifie tout gérant actuel ou ancien de la société ou d'une société actionnaire; et

(c) une « perte relevante» signifie toute perte ou toute responsabilité incombant à un gérant approprié en relation avec ses devoirs ou pouvoirs en liaison avec la société, toute société associée ou tout fond de pension ou tout plan de parts sociales des employés de la société ou d'une société actionnaire

4. Le transfert avec effet à la date des présentes de l'administration centrale de la Société du Royaume-Uni à Luxembourg et le fait que, nonobstant ce transfert, la Société continuera d'être une private company (société à responsabilité limitée) constituée en Angleterre et dans le Pays de Galles, est confirmé.

5. L'enregistrement de la Société sous forme de société à responsabilité limitée à Luxembourg pour les besoins du transfert du lieu d'administration centrale de la Société au Luxembourg uniquement est confirmé.

6. Que l'année sociale de la Société se termine le 31 décembre de chaque année est confirmé.

7. Le bilan intermédiaire de la Société daté du 31 août 2010 et la déclaration de valeur émis par les gérants de la Société en date des présentes montrant que la Société dispose d'un actif net d'un minimum de GBP 100,000 (cent mille Livres Sterling) correspondant au capital social émis et entièrement libéré de la Société sont approuvés. Ledit bilan intermédiaire et la déclaration de valeur, après avoir été signés «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

8. L'établissement de l'administration centrale de la Société à: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est confirmé.

9. Les personnes suivantes ont été confirmées en tant qu'gérants de la Société avec effet à partir de la date des présentes pour une durée indéterminée:

- M. Douglas Sutherland, né le 7 juin 1956 à Eugene, Oregon, USA, avec adresse au 12, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg;

- M. Filippo Sarti, citoyen australien, né le 18 août 1965 à Kilmalcolm, Royaume Uni, avec adresse à route de Clementy 36 à CH-1260 Nyon; et

- M. Mark Leslie James Dixon, né le 2 novembre 1959 à Hornchurch, Royaume Uni, avec adresse à Le 21, 21, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco.

10. Que KPMG Audit, S.à r.l. (RCS Luxembourg: B 103.590), 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est confirmée en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un mandat expirant lors de l'approbation des comptes de l'année sociale se terminant au 31 décembre 2010.

#### Dépenses

Les coûts, frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à cinq mille cinq cents euros (€ 5.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Dahlgrün, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010 Relation: EAC/2010/11925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010144411/2124.

(100166346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

#### **ProLogis Czech Republic XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010144934/14.

(100166068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

#### **Zwab Mediashop, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.886.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Rafaël Jules CASIER, gérant de sociétés, né à Roeselare (Belgique) le 14 juin 1958, demeurant à B-8800 Roeselare, 2, Oude-Schollstraat,

représenté par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, comptable, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 septembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "ZWAB MEDIASHOP S.à r.l.", avec siège social à L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstroos,

constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 3 mars 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 104.886.

L'associé unique a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

127721

*Unique résolution*

L'associé unique transfère le siège social de L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss vers L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et en conséquence décide modifier l'article 2 statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Diekirch. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés."

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2010. DIE/2010/9020. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

*Le Receveur ff. (signé): C. Ries.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 4 novembre 2010.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2010147045/39.

(100168096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144935/14.

(100166069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144936/14.

(100166063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Grégory  
Gérant

Référence de publication: 2010144937/14.

(100166077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Pletor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 52.731.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2010.  
Pour PLETOR HOLDING S.A.  
J. REUTER

Référence de publication: 2010144967/12.

(100165861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010144938/14.

(100166055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010144939/14.

(100166060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010144940/14.

(100166058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**PROMIS@Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 139.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2010144969/12.

(100165826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Romholdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.598.

*Extrait du procès-verbal rectificatif du procès-verbal de l'assemblée générale  
des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 20 octobre 2010  
à 10.00 heures au siège social de la société*

Le procès-verbal relatif à l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 20 octobre 2010 à 10.00 heures au siège social de la Société et dressé en date du même jour contient les erreurs matérielles suivantes à propos de la résolution unique prise lors de cette assemblée, déposée au RCS Luxembourg en date du 27 octobre 2010 sous le numéro L100163637.

La résolution unique doit être lue comme suit:

*«Résolution unique*

IL A ETE DECIDE de nommer Madame Iuliana Negoita, administrateur de sociétés, née le 14 juin 1979 à Bucarest, Roumanie, demeurant à Strada Dr. Ittoi Calin, N°7, Sector 2, Bucarest, 021941, Roumanie comme administrateur supplémentaire de la Société à partir de la date de cette assemblée.»

Pour extrait et traduction sincère et conforme  
L'agent domiciliataire

*Extract of the rectificative minutes of the minutes of the ordinary shareholders meeting  
of the company held extraordinarily on 20 October 2010 at 10.00 a.m.  
at the registered office of the Company*

The minutes relating to the shareholders meeting of the Company held extraordinarily on 20 October 2010 at 10.00 a.m. at the registered office of the Company and made out in the same date contains transcription mistakes about the sole resolution taken by this general meeting, deposited to the RCS Luxembourg on 27 October 2010 under number L100163637.

The sole resolution has to be read as follows:

*"Sole resolution*

IT WAS RESOLVED to appoint Mrs Iuliana Negoita, company's director, born on 14 June 1979 in Bucharest, Romania, residing at Strada Dr. Ittoi Calin, N°7, Sector 2, Bucharest, RO 021941, as additional director as from the date of the meeting."

It was drawn up this rectificative minutes which, after reading, was signed by the members the 4 November 2010.

For extract sincere and consistent  
*The domiciliary agent*

Référence de publication: 2010146687/36.

(100168102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.450.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144941/14.

(100166057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.448.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144942/14.

(100166056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.480.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144943/14.

(100166053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Pronovem International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.644.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2010.

Pour PRONOVEM INTERNATIONAL S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010144970/12.

(100165871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Developments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.082.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010144944/14.

(100166019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis Developments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.082.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010144945/14.

(100166020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis Realty I S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010144946/15.

(100166012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Caprice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 38.860.

---

Le Bilan au 31.12.2009 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010145030/11.

(100165121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**SCD Oradea Satu Mare Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.552.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 OCT. 2010.

*Pour SCD ORADEA SATU MARE HOLDING S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Guy KETTMANN

Référence de publication: 2010144981/15.

(100165833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Symantec Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.095.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

SYMANTEC LUXEMBOURG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Manager B*

Référence de publication: 2010144979/15.

(100165851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**S.N.W. S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.838.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2010.

*Pour S.N.W. S.A.H.*

J. REUTER

Référence de publication: 2010144977/12.

(100165866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Rubens International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.132.

---

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

127727

RUBENS INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

Jean-Marc HEITZ

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010144976/12.

(100166335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis Realty I S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144947/15.

(100166013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis Realty I S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144948/15.

(100166016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.488.782.681,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 29 octobre 2010*

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Beta S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010146112/25.

(100167881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis France XLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010144950/14.

(100166002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**ACF I Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.901.

Les adresses professionnelles des gérants suivants sont désormais:

- pour Monsieur Jean-Louis Camuzat: 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- pour Monsieur Yann Chareton: Via Priavata Fratelli Gabba No. 1/A, 20121 Milan, Italy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010145013/15.

(100165240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Panghi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 80.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 OCT. 2010.

*Pour PANGHI S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010144960/15.

(100165825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---